

## COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

du vendredi 05 avril 2019 à 9 h 30

Hôtel de Ville

Sous la présidence de :

**Madame Pauline VÉRON**

Adjointe à la Maire de Paris, chargée de la démocratie locale,  
de la participation citoyenne, de la vie associative et de la jeunesse

## **Sommaire**

1. Avis sur l'adoption des procès-verbaux de la séance des 01/10/2018 et 11/10/2018 et de la séance du 17/12/2018.....	8
2. Avis sur le règlement intérieur du CHSCT .....	9
3. Avis sur la désignation du·de la Secrétaire du CHSCT et du·de la Secrétaire suppléant·e....	12
4. Communication sur le regroupement des 4 premiers arrondissements .....	13
5. Communication sur la situation des agents en CLM/CLD (Point reporté de la séance du CHSCT des 01/10/2018 et 11/10/2018) .....	25
6. Communication sur les locaux sociaux (Point reporté de la séance du CHSCT des 01/10/2018 et 11/10/2018) .....	27
7. Communication sur les locaux en sous-sol (Point reporté de la séance du CHSCT des 01/10/2018 et 11/10/2018) .....	27
8. Communication du bilan des visites de site CHSCT 2018.....	31
9. Communication du dernier rapport MISST.....	34
10. Communication sur le diagnostic RPS à la Mairie du 20 <sup>e</sup> .....	36
11. Questions diverses .....	38

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Bonjour, Mesdames et Messieurs. Je constate que nous avons le quorum donc nous pouvons ouvrir cette première séance du CHSCT de la DDCT de 2019. Nouvelle formule, puisqu'il y a eu des élections professionnelles au mois de décembre, même si la représentativité est restée identique en termes de nombre de sièges et de syndicats représentés dans ce CHSCT. Ainsi, trois représentant·e·s pour la CGT, deux représentant·e·s pour l'UNSA, un pour l'UCP, un pour la CFDT, un pour le SUPAP-FSU et un pour la CFTC. Un certain nombre de représentant·e·s étaient déjà présent·e·s lors de la dernière mandature de ce CHSCT, mais, comme nous pouvons tou·t·e·s le constater, il y a de nouveaux et nouvelles élu·e·s. Je voudrais les saluer, leur souhaiter la bienvenue, cela va peut-être renouveler un peu nos débats qui, je crois, se font depuis le début dans le respect des un·e·s et des autres et, je l'espère, dans une volonté commune tout en affirmant les positions des un·e·s et des autres, de respect, mais aussi que ce soit constructif et d'essayer de travailler dans l'intérêt des agent·e·s de la ville. J'espère que nous allons continuer comme cela, mais a priori, je n'en doute pas donc, bienvenue. Je voulais aussi saluer la nouvelle médecin affectée à la DDCT qui a pris ses fonctions très récemment au Service de la Médecine Préventive, la docteur Hakima Diboun. Je demande si l'ensemble des représentant·e·s du personnel a bien reçu l'ordre du jour qui est composé de 11 points. Je voulais, avant de donner la parole pour éventuellement des interventions préliminaires, vous dire que j'ai été saisie d'une demande d'inscription d'un point complémentaire sur l'organisation du temps de travail dans les MVAC, que cela a été inscrit en questions diverses. Enfin, je voulais dire un mot sur le droit de retrait au service des titres avant de vous passer la parole donc, je voudrais donner la parole à M<sup>me</sup> Sileny à ce sujet.

**M<sup>me</sup> SILENY (Experte DDCT).**- Bonjour à tous. Vous avez dû être avisé·e·s par note, et pour celles et ceux qui étaient présent·e·s verbalement lors du pré-CHSCT, d'un droit de retrait qui a été exercé par les agent·e·s du service des titres du 19<sup>e</sup> arrondissement en date du vendredi 22 mars. Ce droit de retrait faisait suite à une agression verbale assez violente d'un·e agent. L'auteur des faits a été interpellé par quatre agent·e·s de police et cette situation a été un peu mal vécue par cet agent dans un contexte où il avait déjà vécu, comme les autres agent·e·s, différentes incivilités. Il a ainsi été placé en arrêt de travail par son·sa médecin dans la journée même. La Direction générale des services de la Mairie, le directeur général des services, M<sup>me</sup> Coronel ici présente et moi-même, nous sommes déplacés sur site le jour même du droit de retrait pour rencontrer le chef de service et ses équipes. Pour comprendre leur motivation et peut-être apporter les premières solutions. Les échanges se sont très bien passés, ils ont été à la fois cordiaux et constructifs, l'équipe du 19<sup>e</sup> arrondissement a fait montre d'un très grand sens du service public, puisqu'elle a exercé son droit de retrait par solidarité avec leur collègue arrêté et n'ont pas cessé complètement leur travail ; ils-elles ont continué à assurer l'accueil des usager·e·s en reprogrammant des rendez-vous pour la semaine suivante et en traitant les dossiers urgents s'il y avait besoin. Des solutions leur ont été proposées, actées le mardi suivant lors d'une réunion avec le bureau des titres d'identité et le Service Appui aux Mairies. Les solutions ont consisté à renforcer l'appui dont ils-elles bénéficiaient déjà, trois contractuel·les sont actuellement en service auprès d'eux-elles, un·e quatrième a été ajouté·e pour assurer des missions de pré-accueil et aussi aider les personnes qui font les remises de titres. Cela a permis d'alléger la pression au travail qui pouvait être ressentie. Pour ce qui est des incivilités, le fait est que la situation était un petit peu, et même peut-être beaucoup plus tendue qu'elle ne l'était d'habitude, puisqu'il y a un pic d'activité sur l'ensemble des bureaux des titres en ce moment et que le

19<sup>e</sup> arrondissement accueille beaucoup de nouveaux·elles naturalisé·e·s pour lequel·le·s les démarches sont plus longues et pour lequel·le·s il peut y avoir des incompréhensions de langage. Ainsi, il a été convenu d'alléger les plannings des différents guichets, afin de permettre la gestion de ces dossiers plus longs et accueillir aussi, éventuellement, les demandes multiples de titres qui seraient faites par inadvertance sur un seul créneau. Les effets de cet allègement de planning se sont ressentis immédiatement, ils ont été mis en place dès le lundi, jour de reprise du travail, actés par tou-t-es les agent·e·s et leur chef de service. Enfin, nous leur avons proposé un accompagnement psychologique collectif avec le Service d'Aide et de Médiation qui a eu lieu le vendredi suivant, le matin, et qui s'est bien passé, où ils·elles ont pu exprimer à la fois leurs difficultés au travail et peut-être des difficultés d'ordre plus personnel par rapport à ce vécu. Certain·e·s agent·e·s ont remonté qu'ils comptaient faire la démarche individuelle de contacter la cellule d'écoute pour avoir un accompagnement individuel. Les mesures de renfort qui ont été prises, la présence de contractuel·le·s et l'allègement des plannings, sont prévues pour être revues ponctuellement dans le courant du mois à venir, afin d'être ajustées en fonction des besoins.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.-** Merci, y a-t-il des demandes de parole sur ce point ? Merci beaucoup de ces précisions. Avant de commencer les différents points à l'ordre du jour, y a-t-il des demandes de déclaration préalable ? Madame Jeannin pour la CFDT.

**M<sup>me</sup> JEANNIN (CFDT).-** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs.

*« Ce premier CHSCT qui fait suite aux élections de décembre 2018 donne l'occasion à la CFDT de s'exprimer sur les différents points à l'ordre du jour.*

*S'agissant du regroupement des quatre Mairies d'arrondissement et du choix de la Mairie Paris-centre, la CFDT s'interroge sur les aménagements des espaces de travail ainsi que sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. En effet, l'accueil d'un·e agent·e· en situation de handicap nécessite à la fois des locaux et du matériel adaptés, mais aussi une sensibilisation à l'attention des personnels.*

*Il apparaît dans les données du futur recrutement, que rien ne fait référence à un possible accueil d'une ou plusieurs personnes en situation de handicap. Pourtant la Ville de Paris dit être vertueuse sur ce sujet.*

*Pour la CFDT, toute réorganisation impose d'associer étroitement les agent·e·s concerné·e·s, ce qui semble avoir été le cas. Toutefois la CFDT regrette que le service des finances et celui du cabinet du Maire n'aient pas été conviés aux différents ateliers.*

*Les travaux en cours de réalisation semblent à ce jour ne pas impacter le personnel. Cependant, la CFDT restera très vigilante, afin que des situations telles que celles connues rue de Reuilly (siège de la DFPE) et rue Dupré ne se reproduisent pas.*

*Les documents fournis en point 5 (situation des agent·e·s en congés longue maladie-CLM et congés longue durée-CLD) apportent peu d'informations et ne nous permettent pas d'en avoir une vision globale.*

*Pour la CFDT il manque des données indispensables telles que : le métier impacté, l'âge de l'agent·e·, son sexe et si ce CLM ou CLD a donné lieu à une reprise en temps partiel thérapeutique et/ou à un aménagement de poste.*

*La CFDT souhaite que ce point soit abordé régulièrement en CHSCT. D'autant que ce type d'absences entraîne fréquemment un aménagement de poste voire un reclassement médical. Concernant les locaux sociaux, même s'il n'existe pas à ce jour d'obligation de les recenser, compte tenu de l'état de certains locaux dit "de convivialité" notamment pour les agent·e·s*

*de la DILT, la CFDT trouve indispensable ce recensement. La CFDT sera attentive aux aménagements apportés suite aux diverses visites CHSCT. La CFDT attend le retour de tous les questionnaires adressés aux Mairies d'arrondissement pour juger de l'état des lieux.*

*Pour conclure, la CFDT regrette que la Direction n'ait pas pris la mesure de la gravité des faits signalés à plusieurs reprises concernant la Direction générale des services de la Mairie du 20<sup>e</sup>. Encore une fois, il aura fallu maints signalements de plusieurs organisations syndicales pour qu'une enquête soit diligentée, que les agent-e-s soient entendu-e-s et que leur souffrance soit prise en compte. Encore une fois, le manque de réactivité et de volonté politique de la Direction va engager financièrement la Ville de Paris en utilisant un prestataire extérieur pour diligenter l'enquête. Cette somme aurait pu être redistribuée aux agent-e-s pour les remercier de leur engagement professionnel. Lutter contre les risques psychosociaux est une obligation que tout employeur doit respecter. Pour ce faire, la Maire de Paris doit imposer à la DDCT comme aux autres Directions de tout mettre en œuvre pour que les agent-e-s travaillent dans de bonnes conditions et soient respectées.*

*Si cela doit impliquer de sanctionner un directeur général des services, il faut le faire ! »*

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.-** Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Madame Bonvarlet de la CGT.

**M<sup>me</sup> BONVARLET (CGT).-** « Madame la Maire, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT, nous voici réunis pour la 1<sup>re</sup> instance de cette nouvelle mandature et, nous l'espérons pour les quatre années à venir.

*En effet, le projet de loi dite de « transformation de la fonction publique » veut fusionner dans un comité social, les CT et les CHSCT d'ici janvier 2020. Alors que les conditions de vie et de santé au travail des agent-e-s se dégradent par l'augmentation des charges de travail, les réorganisations permanentes, le manque de reconnaissance et la perte de sens, que les questions d'hygiène et de sécurité sont prégnantes, que des moyens en matière de lutte contre le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles, sont indispensables ; la suppression des CHSCT constitue un recul inacceptable. Supprimer le CHSCT, c'est supprimer ses prérogatives, son budget dédié et ses représentant-e-s formé-e-s et technicien-e-s, et le rôle essentiel qu'il joue dans la protection, la santé et la sécurité des personnel-le-s ! Pour la CGT comme pour l'ensemble des organisations syndicales, ce projet de loi signe la fin de la fonction publique et des services publics d'aujourd'hui.*

*Sans attendre les résultats de cette bataille qui nous l'espérons sera victorieuse, nous vous demandons, en tant que Présidente du CHSCT de la DDCT, de vous saisir de cette instance qui existe encore, en écoutant, mais surtout en prenant mieux en compte nos alertes, nos préconisations pour préserver la santé de nos collègues. C'est en faisant vivre au mieux les CHSCT d'aujourd'hui et en faisant respecter vos obligations d'employeur que nous défendons les CHSCT et la santé des agent-e-s de demain.*

*À l'ordre du jour de cette séance, évidemment un avis sur la désignation du Secrétaire du CHSCT, sur le Règlement Intérieur ; mais seulement une communication sur le regroupement des quatre premiers arrondissements pour la future Mairie de Paris Centre alors que dans quelques jours, un avis sur son organisation sera soumis au Comité Technique.*

*Cette fusion qui impactera la vie, l'organisation et les conditions de travail de 130 agent-e-s n'aura même pas fait l'objet d'une étude préalable en CHSCT.*

*Ce n'est pourtant pas faute d'avoir maintes fois réclamé à la DDCT, dans les précédentes instances et notamment en octobre 2018 : « D'écouter les agent-e-s et leurs représentant-e-s, car il n'y a pas de temps à perdre en faveur de leur santé/D'analyser en amont de toute réforme, les impacts sur l'organisation du travail pour tenir compte des conditions de travail/De se poser des questions en termes d'effectifs et de déprécarisation si l'on veut permettre un travail de qualité et serein/et que la ville ne peut se satisfaire de mesures de prévention de la surcharge au travail par le seul recours au tout numérique ou en imposant une polyvalence accrue. »*

*Face à ces demandes, vous aviez réagi Madame la Présidente par :*

*« Depuis 4 ans nous progressons, nous nous améliorons, nous nous professionnalisons ».*

*Force est de constater que nous n'avons pas été entendu-e-s, pas suffisamment en tous cas, mais vous pouvez compter sur nous pour vous rappeler vos obligations d'employeur, autant que nécessaire. La Mairie de Paris Centre, avec son accueil du « 21e siècle », à inventer dans des locaux du 19<sup>e</sup> siècle, comme vous aimez le rappeler, Monsieur le Directeur ; gageons qu'elle rencontre le même succès que la Pyramide du Louvre tant décriée en son temps par l'incongruité de son style architectural dans un environnement aussi historique. Reste à espérer qu'elle n'y perdra pas son âme, qu'elle restera un lieu d'accueil de proximité, de services publics humanisés et non « robotisés ».*

*Dans sa présentation, on peut lire : « un parcours usager-e-s/des démarches (libre service)/facilitation numérique/une meilleure gestion des flux/des prestations « minute »... Ne nous croyez pas opposés à tout progrès, mais tous les jours à nos postes de travail nous mesurons l'effet négatif de la dématérialisation, l'incidence des services en ligne sur le quotidien des usager-e-s parisien-e-s. Pour exemple, Monsieur le Directeur, lors des vœux aux personnels, vous avez indiqué que Paris.fr, ses services en ligne, fonctionnaient de mieux en mieux. Les éléconseiller-e-s du Centre d'Appels vous auraient presque cru s'ils n'en étaient pas les principaux-ales utilisateurs-trices, puisqu'il s'agit de leur outil de travail. Si ce site était si performant, pensez-vous qu'autant d'internautes appelleraient le 3975 pour obtenir les renseignements qu'ils n'y ont pas trouvés ou pas compris ? Vous y avez aussi évoqué la réforme du stationnement qui aurait impacté et mobilisé les agent-e-s du 3975 seulement au mois de janvier 2018 (souvenez-vous du mouvement de grève de l'été dernier). Plus d'un an après, les effets de la réforme sont toujours aussi retentissants : verbalisations injustifiées, bugs en tous genres, retard dans la délivrance et surtout le renouvellement des cartes qui aurait pu être anticipé un an après la réforme : plus d'un mois d'attente obligeant les usager-e-s de bonne foi à payer leur stationnement plein pot : quand la DVD fait des erreurs c'est l'usager qui paie, la Mairie ne fait même pas amende honorable en annulant les FPS engendrés par les failles de l'administration.*

*Imaginez-vous que les usager-e-s tellement satisfaits de la dématérialisation de leur service public, en sont rendus quand un-e téléconseiller-e par miracle ou par zèle (au risque de se le faire reprocher) parvient, soit à leur trouver un rendez-vous, soit à faire annuler les FPS injustifiés ou les RAPO refusés, à demander à quelle adresse ils peuvent lui envoyer des fleurs,*

*des chocolats en remerciement ; alors que rendre un service à l'usager-e c'est la base de sa mission, mais de plus en plus difficile à assumer.*

*Au regard de cette situation, les téléconseiller-e-s déplorent et font le triste constat que la plate-forme téléphonique, après avoir été créée pour être le service d'information des Parisiens, n'est plus aujourd'hui que le centre de réclamations des Parisiens.*

*Plus récemment, Monsieur Guichard, après avoir reproché aux organisations syndicales de dénigrer le service public, vous souteniez qu'il n'y avait pas de problèmes pour obtenir un rendez-vous aux Titres d'Identité ; le jour même on pouvait lire sur Paris.fr :*

*“La Ville de Paris éprouve actuellement des difficultés à vous proposer suffisamment de rendez-vous pour vos titres d'identité... Nous vous rappelons également que vous pouvez effectuer une demande de titre d'identité dans une autre ville que votre commune de résidence”.*

*L'analyse que vous faites de ces retards, serait le fait d'un grand nombre d'arrêts maladie depuis le début de l'année, pas très étonnant si l'on considère le manque d'effectifs chronique et les conditions de travail dégradées dans ces services, et notamment la suppression des pauses pour les agent-e-s.*

*Actuellement, ce service connaîtrait un nouveau “bug”, de sorte que des usager-e-s se verraient privé-e-s de leur rendez-vous pris longtemps à l'avance pour obtenir leur titre dans des délais raisonnables...on voit bien que le tout numérique n'est pas la réponse pour un service public de qualité.*

*Est-ce vraiment de cette administration que l'on veut, faite d' agent.e.s constamment pris en « porte à faux » entre le souci de bien servir, la neutralité qui leur est imposée et le manque de moyens mis à leur disposition ? Dernièrement, l'utilisation d'un droit de retrait par les agents des titres d'identité du 19<sup>e</sup> arrondissement, suite à l'agression verbale violente d'un agent par un usager, n'en est malheureusement que la triste illustration. Faudra-t-il toujours attendre ces situations d'urgence pour que la Ville prenne les mesures nécessaires aux situations que nous dénonçons depuis longtemps ? Comme simplement l'affichage d'une charte rappelant les règles de civilité des usager-e-s envers les agent-e-s publi-ques, déjà réclamée à plusieurs reprises !*

*Nous vous demandons plutôt de poursuivre sans plus attendre l'état des lieux réalisé en Mairie du 19<sup>e</sup> avec les agent.e.s, à tous les services Titres d'Identité des autres Mairies, en vue de renforcer les moyens et l'organisation du travail et, afin de respecter vos obligations de prévention d'autres dégradations des conditions de travail. Nous tenons à souligner que l'appui des contractuel-le-s est un premier pas. Mais nous ne pouvons concevoir que pour décharger les un-e-s, on précarise les autres – que sera-t-il prévu pour les déprécariser ?*

*Alors, même si vous ne nous demandez pas notre avis sur le “relooking” de la future Mairie de Paris Centre, nous serons vigilant-e-s sur le devenir des agent-e-s des quatre Mairies, l'effectif par rapport aux besoins, leur installation dans les futurs locaux, notamment pendant la période transitoire, puisqu'ils subiront plusieurs phases de travaux avant et après les prochaines élections en 2020.*

*Soyez assuré-e-s, de notre souci constant de veiller au bien-être de tout-e-s, pour un service public de qualité et de proximité».*

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.-** Merci Madame. Je vous propose que nous commençons les points inscrits à l'ordre du jour.

**1. Avis sur l'adoption des procès-verbaux de la séance des 01/10/2018 et 11/10/2018 et de la séance du 17/12/2018**

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Nous avons d'abord un avis sur l'adoption des procès-verbaux des deux dernières séances : des 1<sup>er</sup> et 11 octobre et celle du 17 décembre. Une demande de modification a été déposée en pré-CHSCT de la part de M. Pascal Richard-Boittiaux sur la page 73 qui est acceptée. Nous sommes saisis d'une autre demande et je laisse M<sup>me</sup> Hickel vous la présenter.

**M<sup>me</sup> HICKEL.**- je vous remercie. Il s'agit d'une demande présentée par M<sup>me</sup> Albert qui concerne ses interventions. Ces demandes sont arrivées tardivement, hier après-midi, néanmoins le BRSF a eu le temps de vérifier, puisqu'il y a plusieurs modifications. Il s'agit de rétablissements de la rédaction, de passages reprenant les interventions orales à de l'écrit plus clair et plus précis. Nous vous proposons de les accepter puisque nous avons pu vérifier malgré les délais restreints.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- très bien. M<sup>me</sup> Valadier.

**M<sup>me</sup> VALADIER (CGT).**- Bonjour à toutes et à tous. Deux petites coquilles, une à la page 54 : la DFPE et non la DSPE et en page 75 il ne s'agit pas de *tourisme enquête*, mais de la troisième enquête qui a lieu à la Mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Monsieur Richard-Boittiaux, vous aviez demandé une légère modification sur une de vos interventions qui est acceptée.

**M. RICHARD-BOITTIAUX (CFTC).**- Je voulais savoir ce qui avait été modifié.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Pardon, je pensais que cela vous avait été communiqué. La phrase serait : « *M. Richard-Boittiaux s'inquiète de savoir si l'Inspection Générale peut se permettre de lui demander si, à son avis, les différentes enquêtes, instances, appel aux médias, n'auraient pas été politiques pour fragiliser le pouvoir en place* ». Cela vous convient-il ?

**M. RICHARD-BOITTIAUX.**- Parfait, merci.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci. Quatre demandes de modification sont donc acceptées. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non. Je propose donc de faire procéder au vote sur l'approbation de ces procès-verbaux.

VOTE							
Nombre de voix							Total
CGT	UNSA	UCP	CFDT	SUPAP FSU	CFTC		
Ne prend pas part au vote :							
Pour :	3	2	1	1	1	1	9
Contre :							
Abstention :							

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Nous avons maintenant à désigner le ou la secrétaire du CHSCT et le ou la secrétaire suppléante. Il y aura deux votes distincts, nous allons prévoir un suppléant et je vous indique d'ores et déjà que lors du pré-CHSCT, M. Pascal Richard-Boittiaux de la CFTC a indiqué qu'il serait candidat au secrétariat du CHSCT. Je vous laisse présenter cette candidature.

**M. RICHARD-BOITTIAUX (CFTC).**- Je pense que ma collègue de la CGT aurait un mot à vous dire avant, s'il vous plaît, merci.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- M<sup>me</sup> Valadier.

**M<sup>me</sup> VALADIER (CGT).**- Une simple question de forme, mais, étant donné que nous n'avons pas encore voté le RI, nous ne pouvons pas voter de secrétaire suppléant puisque c'est uniquement via le biais du RI que nous pourrions avoir un·e secrétaire suppléant·e étant donné que le décret ne prévoit pas ce poste. Il vaut mieux voter d'abord le RI pour après pouvoir proposer un secrétaire ou une secrétaire et un suppléant ou une suppléante.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci de cette remarque qui paraît aller de bon sens. Ce que je vous propose alors, c'est que nous regardions d'abord le règlement intérieur du CHSCT.

## **2. Avis sur le règlement intérieur du CHSCT**

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Une discussion s'est tenue lors de la réunion du travail du 12 mars avec un rebalayage du règlement intérieur et un certain nombre de modifications ont été proposées : un toilettage à la demande des représentant·e·s du personnel ainsi que des demandes de précision de l'administration. Je pense au fait de mettre les bons numéros de décret, de mettre les bonnes formulations. Il s'agissait davantage de modifications de forme que de fond, mais, par rapport à la dernière version, un·e suppléant·e sera prévu. J'ai, de plus, une précision à vous apporter par rapport à ce qui a été dit en pré-CHSCT, deux corrections ont dû être apportées suite à un échange avec le Bureau des Relations Sociales de la DRH sur l'article 4, je vous laisse prendre le document. Dans l'alinéa 3, le délai doit être laissé à huit jours, en effet ce délai est celui prévu au décret et ne peut être diminué. Madame Hickel, je vous laisse compléter.

**M<sup>me</sup> HICKEL.**- Pour faciliter le calcul, tout le monde était d'accord dans le groupe de travail, tant du côté des représentant·e·s du personnel que du côté de l'administration, pour remplacer les huit jours qui étaient dans le règlement précédent par une semaine calendaire. En effet, cela semble plus facile de s'en faire une représentation avec le jour de la semaine plutôt que de compter les jours. Dans la mesure où, ce n'est pas partout, mais certains délais sont prévus par le décret réglementaire, nous devons le respecter, car il s'impose. Nous proposons donc, parfois, de maintenir huit jours plutôt que semaine calendaire à savoir, chaque fois qu'il est inscrit huit jours dans le décret. Dans la version qui a été diffusée, ce qui apparaît en bleu c'est le retour aux huit jours qui sont dans le règlement intérieur actuel.

Pour compléter, par rapport à nos échanges et à vos propositions, il est proposé de tout retenir y compris un sujet dont nous avons longuement débattu en réunion préalable, sur l'article 10, la dernière phrase : « *La Présidente permet à chacun des représentant·e·s du personnel de s'exprimer* ». Nous proposons de nous en tenir à cette partie de la phrase et de

retirer : « *Et veille à une répartition équitable du temps de parole* » puisque le terme équitable ne revêt pas le même contenu pour chacun des participant·e·s au débat. Sachant qu'en tout état de cause, le·la Président·e assure la police des débats et veille à ce que chacun puisse s'exprimer.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Cela intègre toutes les modifications qui ont été demandées à la réunion préalable. Nous ajoutons une dernière demande qui était de supprimer équitable et pas, en revanche, contrairement à ce que ce qui avait été convenu préalablement, sur semaine calendaire à la place de huit jours, nous revenons à huit jours, car c'est ce qui est prévu dans le décret. Madame Valadier pour la CGT.

**M<sup>me</sup> VALADIER (CGT).**- Nous vous remercions pour cette écoute et nous voyons que vous vous inscrivez dans ce qui a été fait également en central donc, c'est une bonne chose. Nous vous remercions pour ce RI qui a été travaillé en amont. Nous voyons que lorsqu'il y a un travail en amont, que lorsque nous travaillons intelligemment en amont, cela donne des choses ou va nous faire gagner du temps en instance.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci, ce CHSCT commence bien, continuons ainsi ! Madame Bonvarlet. C'est un encouragement des deux côtés, je le prends aussi pour nous.

**M<sup>me</sup> BONVARLET (CGT).**- Une petite coquille, nous avons bien définitivement changé la date finale, mais c'est 2019.

**M<sup>me</sup> CATALA.**- Dans l'article 1, êtes-vous certains que ce sont les délibérations de 2014 ?

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Je pense que c'est 2019, il y a eu d'autres délibérations pour la mise en place des CHSCT.

**M<sup>me</sup> CATALA (MISST).**- Je crois qu'il y a eu des délibérations en 2019 pour les autres règlements intérieurs, je les ai vus passer avec les nouvelles dates.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Nous allons vérifier, nous n'avons eu qu'un conseil depuis et un autre hier. Sous réserve d'une mise à jour sur ces dates et avec l'ensemble des modifications dont nous venons de parler, je pense que nous pouvons mettre au vote ce règlement. Madame Valadier.

**M<sup>me</sup> VALADIER (CGT).**- Serait-il possible que nous ayons cinq minutes pour en discuter entre nous, que nous puissions voir s'il y a une possibilité d'unanimité sur ce RI pour voter ?

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Oui, mais cinq minutes, car nous avons un ordre du jour chargé.

**M<sup>me</sup> VALADIER (CGT).**- Tout à fait, tout le temps que nous avons gagné, nous n'allons pas le perdre.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Retour à 10 h 20 s'il vous plaît.

*(Suspension de séance.)*

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci d'avoir respecté le temps de suspension, Madame Valadier, je vous écoute.

**M<sup>me</sup> VALADIER (CGT).**- Nous allons procéder au vote. Nous sommes assez favorables à ce RI. Nous voulions avoir une précision, cela avait déjà été demandé lors des réunions, par rapport au secrétaire suppléant ou suppléante, en termes de droits accordés puisque le nombre de droits accordés aux membres titulaires ou au secrétaire n'est pas le même. Savoir si nous pouvions donner le même nombre de droits au suppléant ou à la suppléante que le titulaire au titre de la suppléance qu'il va opérer.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- À quel type de droits pensez-vous ?

**M<sup>me</sup> VALADIER (CGT).**- Nous avons droit à des décharges de 12,5 jours pour les secrétaires et 10 jours seulement pour les titulaires donc, 2,5 jours supplémentaires pour les secrétaires suppléants.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Madame Hickel.

**M<sup>me</sup> HICKEL.**- Ce que nous proposons, c'est que le ou la suppléante bénéficie de l'extension des jours d'autorisation d'absence supplémentaire si le secrétaire du CHSCT défaillant, est absent durablement, de façon à ce que le travail puisse se faire dans les conditions optimales. Ce n'est pas forcément de donner 12,5 jours au titulaire et au suppléant, je crois que ce n'était pas dans l'esprit après consultation de la DRH, mais je laisse peut-être le BRSF compléter, si vous avez consulté le DRH.

**M. JOURDAIN (Expert DDCT).**- Effectivement, nous avons consulté sur ce point puisque l'existence même d'un secrétaire ou d'une secrétaire suppléante n'est pas fixée par les décrets. Il relève de chaque collectivité et/ou de chaque instance que de se doter de règlements intérieurs qui puisse préciser les droits et les rôles de chacun des représentant·e·s du personnel et de l'administration. Dès lors, la note de la DRH fixée par la directrice des ressources humaines mentionne effectivement les droits pour le ou la secrétaire de chacune des instances du CHSCT puisque c'est prévu par les dispositions réglementaires. Fixer les droits complémentaires pour une fonction qui n'est pas nécessairement mise en place dans certaines collectivités ou certaines Directions créerait des droits qui seraient exorbitants et pas forcément mis en œuvre. Je pense à des Directions qui ont moins d'effectifs et moins de représentant·e·s du personnel, si vous avez un ou une secrétaire et un ou une secrétaire suppléante vous avez finalement des Directions, que vous connaissez, qui ont moins de représentant·e·s du personnel que notre propre Direction et cela pourrait créer une disparité importante. La souplesse, proposée ici par la Direction, est, je pense, de bon augure alors que fixer dans un règlement intérieur une disposition extra réglementaire pourrait s'avérer contraignant. Vous avez là la souplesse garantie par la Direction, qui me paraît tout à fait suffisante, merci.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Madame Valadier.

**M<sup>me</sup> VALADIER (CGT).**- Nous entendons qu'il y aura possibilité de transfert des nombres de jours qui sont au secrétaire vers le ou la secrétaire suppléante ainsi, cela sera calculé au prorata au moins.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Il était proposé 12,5 et 10 si jamais, autant que de besoin, le secrétaire à un moment donné ne pouvait pas pleinement assurer ses fonctions de secrétaire et que

donc le suppléant serait en situation véritablement de devenir titulaire. Dans ce cas-là, seraient accordés 2,5 jours supplémentaires pour faire face. Cela me paraît raisonnable.

VOTE							
Nombre de voix							Total
CGT	UNSA	UCP	CFDT	SUPAP FSU	CFTC		
Ne prend pas part au vote :							
Pour :	3	2	1	1	1	1	9
Contre :							
Abstention :							

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Bravo, merci beaucoup. C'est bien de pouvoir travailler sur un document que tout le monde considère comme étant un bon document, qui cadre nos travaux.

### **3. Avis sur la désignation du-de la Secrétaire du CHSCT et du-de la Secrétaire suppléant-e**

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Maintenant, nous allons pouvoir désigner le secrétaire ou la secrétaire et le ou la supplante. Qui fait acte de candidatures ? Excusez-moi, Monsieur Richard-Boittiaux, j'ai déjà effleuré le sujet.

**M. RICHARD-BOITIAUX (CFTC).**- Oui, mais nous avons discuté entre nous et au nom de la parité je pense que quelqu'un d'autre va se présenter au poste de secrétaire. Éventuellement je me présenterais au poste de suppléant, je vous remercie.

**M<sup>me</sup> BONVARLET (CGT).**- Je me présente au poste de secrétaire.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Vous nous ménagez des surprises en plus ! Très bien, M<sup>me</sup> Bonvarlet pour la CGT est candidate pour être secrétaire du CHSCT et M. Richard-Boittiaux, candidat pour être suppléant ? Y a-t-il d'autres candidatures, d'autres demandes de parole ? Non, très bien, vous allez pouvoir désigner ces membres.

VOTE							
Nombre de voix							Total
CGT	UNSA	UCP	CFDT	SUPAP FSU	CFTC		
Ne prend pas part au vote :							
Pour :	3	2	1	1	1	1	9
Contre :							
Abstention :							

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Félicitations aux nouveaux-elles élu.e.s. Nous allons pouvoir commencer nos travaux sur le fond.

**M. JOURDAIN (Expert DDCT).**- Pour le suppléant, comme nous l'avons voté en même temps, est-ce le même vote ? Oui. Merci.

#### **4. Communication sur le regroupement des 4 premiers arrondissements**

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.-** Maintenant, sur le fond, nous avons une communication sur le regroupement des 4 premiers arrondissements et je passe la parole à François Guichard pour commencer. Ensuite, à Mme Guibert chargée de mission sur ce dossier et à Mathias Roy qui est chef de la section Événementiel et Travaux de la DCPA, qui sont experts sur ce point pour l'administration. Je donne d'abord la parole à Monsieur le Directeur.

**M. GUICHARD.-** Merci, Madame la Présidente, bonjour à toutes et à tous. Permettez-moi aussi de féliciter tou·t·es ceux·celles qui sont ici présent·e·s puisque vous avez tous gagné les élections, vous avez été toutes et tous élu·e·s. Particulièrement, un mot de bienvenue pour les nouveaux.

Communication donc sur le regroupement des 4 premiers arrondissements. Nous ferons une communication évidemment qui correspond aux missions du CHSCT sachant qu'un point pour avis sera présenté au CT de la semaine prochaine avec l'organisation qui est projetée pour la future Mairie de Paris Centre. Je vous présenterai le cadre général de l'intervention que nous allons faire à la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement et je laisserai le soin à Mathias Roy, expert de la DCPA avec laquelle nous travaillons main dans la main et en bonne intelligence sur ce projet, de vous présenter les détails plus techniques de l'organisation des travaux. Ensuite, la parole sera laissée à Mme Guibert qui pilote au sein de la DDCT le projet de regroupement 1, 2, 3, 4, et en particulier sur ces aspects bâtimentaires. Je saisis l'occasion pour la remercier du gros travail qu'elle a accompli, puisqu'elle va nous quitter le 10 mai prochain.

Comme vous le savez, les habitants des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements ont de manière significative participé à une votation citoyenne qui a désigné la Mairie du 3<sup>e</sup> comme étant la future Mairie de Paris Centre. Effectivement, il s'agit de faire une Mairie moderne du XXI<sup>e</sup> siècle, déjà entamé, dans un bâtiment fleuron de l'architecture du 19<sup>e</sup> siècle. Ce défi n'est peut-être pas aussi élevé que celui de M. Pei pour la pyramide du Louvre, mais enfin cela reste une aventure, forcément, et un défi complexe puisque vous connaissez tous la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement. Elle est très significative de ces bâtiments républicains de la fin du 19<sup>e</sup> siècle avec notamment le hall d'entrée, largement investi par un escalier d'honneur qui est ouvert à tout le monde, ce qui ne fut pas toujours le cas. Le Maire me rappelait qu'avant son élection, personne n'avait le droit d'emprunter l'escalier d'honneur, sauf le Maire. Heureusement, ces mœurs ont disparu et l'escalier d'honneur est, rassurez-vous, ouvert à toutes et à tous. Nous devons faire avec des principes que nous essayons d'appliquer dans l'ensemble des Mairies d'arrondissements. Nous avons, nous, et c'est un nous très collectif puisque la Direction s'est beaucoup appuyée sur les Directions générales des services des Mairies, mais aussi sur des groupes de travail des agent·e·s, nous essayons de définir un schéma directeur immobilier pour l'ensemble des Mairies d'arrondissement, afin de rationaliser l'organisation de ces Mairies. En effet, en quelques années, d'importantes innovations ont été faites. Nous nous souvenons que dans certaines Mairies, des services accueillait plus de public, je pense à l'état civil, je cite toujours cet exemple, pardonnez-moi, mais dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, le service accueillant le plus d'usager·e·s (l'état civil) était au quatrième étage sous des combles. Vous imaginez bien la difficulté d'accessibilité, pour les agent·e·s, mais aussi pour les usager·e·s. Péril en cas d'incendie, évidemment, et donc, nous nous sommes inspirés de ce qu'a décidé le nouveau Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement

des années 2000-2008 pour rapatrier les services de l'état civil au rez-de-chaussée. Faire ainsi en sorte que tous les services recevant le public soient, dans toute la mesure du possible, situés au rez-de-chaussée des Mairies d'arrondissements ou au premier étage limitant de fait les flux d'usager·e·s dans les couloirs des Mairies d'arrondissements avec les risques de toutes natures que nous pouvons ainsi éviter.

Première considération, améliorer le parcours usager·e·s, comme nous l'appelons, pour que l'usager·e n'ait pas à être renvoyé de guichet en guichet ce qui permet aussi de soulager le travail des agent·e·s occupant des fonctions dans les bureaux. Il est vrai que depuis des années nous avons renforcé les services d'accueil dont le métier évolue. Ils ne font plus simplement de l'orientation, mais de plus en plus du renseignement d'usager·e·s et de plus en plus fréquemment aussi de la délivrance de prestations simples puisque dès qu'elles deviennent complexes, nous orientons l'usager·e vers les services spécialisés état-civil, famille notamment. Il faut maintenir, c'est essentiel, des services spécialisés, car la complexité de nos métiers est de plus en plus évidente. À l'état civil, c'est certain. Nous avons sans cesse de nouvelles prérogatives qui sont transférées de l'État. C'est une matière évidemment de plus en plus sensible ainsi que la délivrance des titres d'identité, dans le contexte terroriste et nous devons nous adapter à ces nouvelles exigences. Également, des services spécialisés en matière familiale, car nous savons tous l'expérience des RIF (Relais Informations Familles), que la situation des familles à Paris peut être complexe avec un nombre élevé de familles monoparentales. Souvent, des difficultés à élever ses enfants, mais matériellement, lorsqu'il n'y a qu'un seul salaire, c'est beaucoup plus complexe donc, nous constatons dans certains arrondissements une précarisation des familles monoparentales. Insister beaucoup sur la spécificité des métiers, il ne s'agit pas de la nier, mais de permettre aux usager·e·s d'avoir dès le premier contact avec un·e agent·e de la Mairie le maximum de renseignements et de services possibles.

Évidemment, dans cette Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement, ce sont ces principes qui seront appliqués. Pour que les choses soient bien claires, la Mairie de Paris Centre ne sera créée qu'au lendemain des élections municipales de mars 2020 autour du 1<sup>er</sup> avril, tout début du mois d'avril 2020. Cette date est donc la date de prise d'effet de la Mairie de Paris Centre avec transfert des élu·e·s, des cabinets et des agent·e·s. Transfert qui ne se fera ni par un coup de baguette magique ni par un coup de sifflet autoritaire, mais de manière progressive et raisonnée. Les effectifs devront néanmoins être en mesure d'accueillir dès le 1<sup>er</sup> avril 2020 les citoyennes et citoyens, ils sont 100 000 de Paris Centre, à la Mairie du 3<sup>e</sup> qui, à l'heure actuelle, est destinée aux 33 000 habitants de l'arrondissement. Nous allons donc multiplier par trois l'activité de cette Mairie. Les principes directeurs de l'organisation seront appliqués dans toute leur ampleur à partir de 2020, mais d'ores et déjà, pour mieux anticiper sur 2020, nous avons tenu avec le Maire d'arrondissement et la Direction Générale du 3<sup>e</sup> arrondissement, à ce que des travaux soient réalisés dès cette année pour préfigurer dans toute la mesure du possible l'accueil qui sera mis en pleine fonction à partir du 1<sup>er</sup> avril de l'année prochaine.

D'où des travaux qui vont débiter dans les tous prochains jours. Ces travaux vont être réalisés au rez-de-chaussée, dans des locaux de part et d'autre de l'escalier d'honneur, qui sont occupés à gauche quand vous entrez dans le service à la population, à l'heure actuelle notamment par les élections, et à droite de l'escalier d'honneur par le RIF actuel et par un certain nombre de permanences associatives. Cela concerne un nombre réduit d'agent·e·s,

sur l'ensemble de la Mairie cela concernera ceux-celles qui s'occupent à l'heure actuelle de l'accueil à la Mairie et qui sont situés sur les deux bandes d'accueil rouge de part et d'autre de la porte d'entrée. Le tribunal d'instance, ayant rejoint le Tribunal de Grande Instance de Paris Batignolles, a libéré la salle d'audience, les bureaux du greffe et du magistrat. Ce sont ces bureaux qui vont nous permettre de réaliser une opération tiroir en accueillant les agent·e·s qui sont concerné·e·s par ces travaux. Enfin, une salle de réunion, salle dite Bretagne, qui le cas échéant pourra également faire l'objet de travaux, sous réserve des crédits disponibles selon l'expression consacrée.

Cette projection en 2020, avec cette anticipation en 2019, a été très largement concertée puisque, vous le savez, des groupes de travail des agent·e·s des quatre Mairies ont été mis en place dès le tout début de l'année 2018. Ils ont apporté d'ores et déjà des contributions aux travaux de la conférence des arrondissements qui regroupe les élu·e·s des quatre premiers arrondissements. Des groupes de travail d'agent·e·s continuent leurs réunions jusqu'au mois de juin de cette année. Ce sont des réunions qui portent, pour faire court, sur l'harmonisation des pratiques professionnelles, parce qu'il faudra être le plus possible en harmonie le 1<sup>er</sup> avril 2020, car la nouvelle équipe de Paris Centre sera constituée à partir des effectifs notamment des quatre Mairies. Tout en veillant scrupuleusement, ce qui est ma responsabilité managériale en tant que Directeur de la DDCT, à un principe d'équité, d'égalité de traitement entre les agent·e·s des quatre Mairies pour qu'il n'y ait aucun favoritisme.

Voilà les grands axes de cette approche avec une période de travaux qui devraient commencer dans les jours qui viennent pour s'achever au mois de décembre. Les collègues de la DCPA et Mme Guibert peuvent compléter mon propos et répondre à toutes vos questions d'ordre technique, car il est légitime de se soucier, tout le monde s'en soucie moi également, du confort au travail des agent·e·s durant les périodes de travaux. Périodes qui génèrent, toujours, un certain nombre d'inconvénients que nous essayons de limiter au maximum. Voilà pour cette esquisse de l'accueil de la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement, Mairie de Paris Centre à partir du 1<sup>er</sup> avril 2020.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci Monsieur le Directeur. Mme Guibert, vous souhaitez compléter, je pense.

**M<sup>me</sup> GUIBERT (Experte DDCT).**- Merci. Comme l'a dit Monsieur le Directeur, nous avons travaillé assez classiquement dans le cadre de groupes de travail pour réfléchir, nous avons dû travailler en deux temps. Réfléchir à l'accueil tel qu'il serait in fine, lorsque ce sera la future Mairie de secteur donc après 2020, et ensuite, réfléchir à l'usage temporaire que nous pourrions faire de cet accueil. Comme cela a été dit, l'accueil sera ouvert en décembre 2019 où, à ce moment-là, ce sera encore la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement. Ainsi, deux réflexions en parallèle. Peut-être que la DCPA peut indiquer deux mots sur le calendrier avant que je rentre dans le vif du sujet.

**M. ROY (Expert DCPA).**- Bonjour à toutes et à tous. Avant de parler de calendrier, faire une petite précision sur le montage opérationnel de l'opération, parce que je pense que vous l'avez compris, il y a deux phases. Une première phase de relogement des services, qui se situera dans l'ancien tribunal. Première phase, nous sommes bien sur l'aménagement du tribunal pour accueillir les services à la population et le Relais Informations Familles et les permanences. Là, c'est le bureau d'études de la section Événementiel et Travaux qui a réalisé

les études en lien avec la Direction générale des services notamment et la DDCT. Les travaux commencent dès cette semaine et se termineront début juillet permettant un déménagement des services au mois de juillet, afin de commencer la deuxième phase.

Sur cette phase-là, la DCPA a fait appel à un prestataire qui est une agence de design et d'architecture d'intérieur. C'est un travail classique qui se fait en phases successives d'esquisses d'avant-projets et de projets permettant d'intégrer au fur et à mesure les remarques qui sont faites. Donc, deuxième phase, agence d'architecture et de design avec travaux qui seront réalisés à partir d'août et livrés en décembre.

**M<sup>me</sup> GUIBERT (Experte DDCT).**- Pour cette réflexion, nous nous sommes projetés dans l'accueil tel qu'il sera de manière définitive. Dans les documents que nous vous avons transmis, c'est la page 7 de la présentation qui vous permet de voir, à terme, la future Mairie de secteur, à quoi elle pourrait ressembler en tout cas, son rez-de-chaussée et son accueil. *A priori*, l'essentiel des services à la population, étant ce que nous appelons le pôle administratif, c'est-à-dire, titres d'identité, état civil, élections, certifications, attestations, seront dans l'aile gauche de la Mairie alors que dans l'aile droite vous aurez les services qui concernent le logement et l'habitat, la famille, y compris la Caisse des écoles. Partant de ce schéma-là nous avons réfléchi l'accueil dans cette disposition-là de la Mairie. Comme le disait François Guichard, vous avez un escalier d'honneur qui coupe l'espace dédié à l'accueil, les quatre espaces en couleur sur le plan, donc il a fallu réfléchir avec cette contrainte particulière pour imaginer un accueil qui se décline sur ces quatre espaces-là. Le parcours usagers que nous avons imaginé c'est : vous êtes un usager·e, vous rentrez au sein de la Mairie, vous arrivez classiquement dans le hall, les agent·e·s de la DPSP seront toujours présent·e·s, mais vous avez un agent·e de la DDCT qui est positionné·e dans le hall orientant vers les différents espaces de l'accueil. Bien sûr, cet·te agent·e qui ne sera pas là toute la journée dans le hall, ce sera par rotations successives. Plusieurs agent·e·s seront formé·e·s pour être présent·e·s dans le hall sur des périodes de deux à trois heures comme cela peut se faire sur la facilitation numérique, cela reste encore à imaginer.

Sachez que nous travaillons avec les agent·e·s et nous avons d'ores et déjà imaginé des tests grandeur nature des différents espaces, donc, ce positionnement de l'agent·e dans le hall sera testé en grandeur réelle à la Mairie du 3<sup>e</sup> pour regarder tout ce qui est, notamment, ergonomie du mobilier, posture de l'agent·e, voir ce qui doit être mis en place pour que cela soit confortable pour l'agent·e et pertinent pour l'usager·e. Une fois que l'usager·e est accueilli·e par cet·te agent·e dans le hall, ce·cette dernier·e peut l'orienter soit vers la gauche qui est un espace de premier accueil du pôle administratif dans lequel pourraient être faites les prestations « minute », c'est-à-dire rapides et simples. Ainsi, tout ce qui est demande d'informations et qui concerne le pôle administratif, mais également un espace de facilitation numérique permettant de faire des prestations offertes en facilitation numérique dans cet espace-là. Les usager·e·s sont orienté·e·s à droite pour des demandes concernant l'accueil général donc informations, orientation générale et également, l'information sur les espaces famille et logement, puisqu'ils seront à proximité immédiate de cet espace. Dans cet espace, pour l'imaginer, nous nous sommes non seulement inspirés des propositions faites dans les rapports, mais également des travaux sur le schéma fonctionnel. Nous avons imaginé dans cet espace une table de documentation qui pourrait permettre aux usager·e·s d'avoir de l'information dématérialisée sur la Ville de Paris ou sur l'arrondissement. Les agent·e·s étaient demandeur·eu·ses d'une dématérialisation des brochures pour deux raisons. La

première raison est logique, car un certain nombre de brochures ne sont pas toujours prises par les usager·e·s et la deuxième raison, c'est la gestion des stocks de brochure qui est assez lourde pour les agent·e·s d'accueil, donc, cela les intéressait d'avoir cette possibilité offerte aux usager·e·s. Nous continuons à travailler sur ce point, afin d'arriver à offrir cette possibilité-là. Tout à fait à droite, dans la salle Bretagne actuelle, il y aurait la possibilité, si les calendriers et les crédits le permettent, de la transformer en espace citoyen qui serait un espace assez modulable, un peu sur le modèle de ce qui fait dans la Mairie du 4<sup>e</sup> où ils ont un pôle citoyen qui permet la mise en relation entre les habitant·e·s du 4<sup>e</sup>. Par exemple, « je suis professeur de yoga, je propose mes services bénévolement pour les habitant·e·s du 4<sup>e</sup> et le pôle citoyen permet cette mise en relation, c'est-à-dire, non seulement je vous trouve une salle et le matériel qui va bien pour la mise en place de cours de yoga, mais aussi, je permets par des moyens de communication à destination des habitant·e·s du 4<sup>e</sup> de voir qui pourrait être intéressé par de tels cours ». Cela se fait aussi sur des enseignements : « comment utiliser un Smartphone » ou « comment se familiariser avec l'informatique », toute une panoplie de services qui sont proposés. Cela serait ce type de mise en relation. Cet espace a été aussi conçu plus largement comme un espace très modulable permettant de faire des conférences, des expositions, des projections, etc. Nous savons que de plus en plus nous avons une deuxième vie de la Mairie d'arrondissement et ce type d'espace là, qui permet soit d'être avec du mobilier, soit complètement vide, soit avec des tables de réunion pour les associations qui souhaiteraient se réunir, ce sont des espaces très demandés au sein des Mairies d'arrondissement et il nous semblait intéressant de pouvoir le mettre dès le rez-de-chaussée, à proximité immédiate de l'accueil.

Nous avons dû, en parallèle, mener une réflexion sur l'usage temporaire de cet accueil puisque là, nous avons réfléchi à un accueil qui est pour une Mairie de 100 000 habitant·e·s. De décembre 2019 aux élections municipales ce sera la Mairie du 3<sup>e</sup> et cet accueil sera l'accueil de la Mairie du 3<sup>e</sup>, c'est la page 6. Il a été proposé que dans l'espace en haut, à gauche, soit positionné un service de titres d'identité puisque ce service n'existait pas à ce stade au sein de la Mairie du 3<sup>e</sup>. C'est une demande récurrente des usager·e·s lorsqu'ils-elles viennent en Mairie d'arrondissement, ils-elles veulent faire faire leurs cartes d'identité ou le passeport et comme nous avons la possibilité d'offrir cette prestation au sein de la Mairie du 3<sup>e</sup>, nous l'avons ouverte. La configuration, telle que vous l'avez en page 6 : le service titres d'identité à gauche de l'escalier d'honneur, l'accueil général à droite de l'escalier d'honneur, c'est celle qui sera mise en place en décembre 2019 à la Mairie du 3<sup>e</sup>.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci. Je propose que nous passions aux questions et vous pourrez répondre directement. Je passe la parole au SUPAP-FSU, M. DAHAN.

**M. DAHAN (Expert SUPAP-FSU).**- Bonjour Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs, bonjour. Merci pour cette présentation et merci aussi de me laisser le soin de pouvoir prendre la parole pour cette instance. Je vous ai écoutés et j'ai regardé ce point que vous nous présentez aujourd'hui, qui concerne la fusion des Mairies 1, 2, 3, 4. Beaucoup de choses ont été dites. Évidemment, des questions vont venir s'amonceler, nous vous remercions de le prendre aussi en amont, parce que là, c'est très important.

Il serait souhaitable de souligner qu'une rétroplanification ne serait pas exempte des visites avec les représentant·e·s du personnel, des visites avec les agent·e·s, car nous avons déjà les dates donc nous pouvons déjà caler une rétroplanification avec la médecine préventive. En

effet, il semble nécessaire d'allier la médecine préventive auprès des agent·e·s, c'est un très bon indicateur, car dans chaque fusion, restructuration, nous avons vu un nombre d'agent·e·s à la médecine préventive qui était beaucoup plus important que dans des périodes de type normal. Tout a été dit sur la mise en place, la problématique des cohérences, des moyens qui vont être définis à la mission que vous vous confiez.

Ce qui est peut-être un peu plus inquiétant pour nous, c'est l'harmonisation des pratiques, la rationalisation du travail. Nous sommes dans des régimes de pro activité où il y aura une cohérence des moyens, car, nous le savons, les RPS sont liés aussi au nombre de personnes dédiées sur les tâches puisque ces régimes de pro activité nous disent depuis des années que nous essayons de faire un maximum de tâches avec moins de personnes, quitte à changer la forme de management et quitte à changer l'outil. Vous nous parlez aussi de la configuration des locaux et plus particulièrement, là, nous pensons à la gestion des surfaces qui sont allouées pour un segment d'activité, un cœur de métier. Les calculs, là aussi, seront-ils bons ? Cela va demander un lourd travail puisque dans un seul lieu géographique nous allons récupérer l'équivalent de quatre lieux géographiques en y amenant des segments d'activité supplémentaires, vous l'avez très justement souligné, Madame, par exemple les pièces d'identité, etc. Nous pouvons tout à fait comprendre que les usager·e·s en ont besoin.

Nous vous remercions de tous ces rappels de ce contexte. Quoi vous dire d'autre ? Vous menez une politique, nous, nous sommes là pour le bien-être des agents. Vous avez cette idée de faire cela à l'intention des usager·e·s, pas de problème, maintenant, par rhétorique et par imagerie, aurons-nous une cohérence des moyens mis à disposition des agent·e·s pour tout cela ? Vous avez démontré la dominante de pôle des compétences faisant suite aux harmonisations des tâches, mais, vous le savez comme moi, les adjoint·e·s de plus en plus deviennent des super adjoint·e·s. Tout cela, vous devez y penser, qu'allons-nous faire des gens ? Il ne faut pas de laissés-pour-compte, je pense notamment à quatre chef·fe·s faisant un même segment d'activité dans une Mairie, qui fera quoi, qui ira où, à quel moment, comment allez-vous procéder pour pouvoir réemployer ces gens-là, dans quelles conditions ? Vous pouvez prioriser des emplois, parce que nous ne voulons pas que ces agent·e·s soient perdant·e·s aussi. Il y a beaucoup de questions sur le fond, la forme, le sur et autour. Nous restons persuadés que ce sera débattu avec vous. Vous avez été très vite, puisque nous avons déjà votre rétro planification, mais il faudrait qu'il y ait aussi une rétro planification qui prenne en compte des prévisibles avant travaux, après travaux, avec l'ensemble de tou·t·e·s les intervenant·e·s, c'est très important et nous aurons peut-être l'occasion de vous écrire à ce sujet. Je vous remercie de votre écoute.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci. Monsieur Schirmer pour l'UCP.

**M. SCHIRMER (UCP).**- Première préoccupation parmi les trois qui retiennent l'UCP. Après cette présentation, où je vois que l'utilisateur est bien pris en considération, je voudrais parler de nous « personnel ». La première préoccupation réside dans les conditions de travail de nos agent·e·s durant les travaux. Nous savons que les travaux sont anxiogènes, nous travaillons en site occupé, je pense que des plans de prévention seront menés, où tout le monde sera associé, y compris le CHSCT. La deuxième préoccupation, c'est le devenir des agent·e·s des quatre arrondissements. La lisibilité aujourd'hui, nous ne l'avons pas, je pense que vous y travaillez. Il est important pour nous que l'ensemble des agent·e·s concerné·e·s par cette réforme soient informé·e·s en amont de leur devenir au sein de la DDCT, pourquoi

pas. Enfin, la troisième préoccupation, c'est le maintien des effectifs budgétaires au sein de la DDCT, quitte à les répartir dans d'autres structures aujourd'hui déficitaires. Les conditions de travail de nos agent·e·s, leur devenir, sont des préoccupations qui, je pense, vous animent vous aussi. Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci beaucoup. Je précise que le comité central de la DDCT a lieu mardi prochain et que les questions RH relèvent plutôt du CT. Là, nous sommes évidemment sur l'impact de l'organisation des locaux sur les agent·e·s, sur leurs conditions de travail. La question des effectifs RH, de la répartition des effectifs. Ce sont plutôt des questions de comité technique. M. Richard-Boittiaux pour la CFTC.

**M. RICHARD-BOITTIAUX (CFTC).**- J'ai une question sur le dossier, que j'ai posée au pré CHSCT, c'est une question de forme, car je n'aime pas les choses qui sont dans le flou. Au dernier paragraphe, page 104 « *Les deux agent·e·s d'accueil actuellement posté·e·s dans le hall de la Mairie seront amené·e·s à se déplacer en fonction de l'évolution* ». Cela veut dire que si nous ne savons pas, ils-elles seront amené·e·s à se déplacer, cela veut dire qu'un jour ils-elles sont là, le lendemain ils-elles peuvent être ailleurs. *A priori*, selon le CHSCT, ce n'est pas comme cela puisque ce sera un moment-là, un moment-là, mais, j'ai demandé à ce que nous précisions qu'effectivement ils disposeront d'un bureau provisoire dans le hall durant les travaux et non pas qu'ils-elles seront un jour sur la quatrième marche et le lendemain sur la deuxième. Ensuite, j'ai une déclaration que je ferai au CT, puisque cela concerne les effectifs, mais je pense qu'en tant qu'adjointe au Maire, chargée de la démocratie locale, vous êtes également concernée. Si vous me donnez l'autorisation, je vous la lit, sinon, je vous la transmets et je ne la lirai qu'au CT, comme vous le souhaitez, merci.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Madame Valadier.

**M<sup>me</sup> VALADIER (CGT).**- Vous avez bien fait de repréciser, Madame la Présidente, les prérogatives du CHSCT concernant les conditions de travail. Je vous avouerai qu'en lisant ce document nous les cherchons, nous avons cherché le mot « santé », nous ne l'avons pas trouvé. Dans votre discours, M. Guichard, pour nous présenter cette communication, vous n'en avez pas parlé. Nous voudrions savoir ce qui va être fait sur le plan de la santé des agent·e·s, quelle prévention, car comme vous le disiez également nous sommes là pour cela, pour faire de la prévention en termes de santé pour nos collègues, y compris pour les Mairies d'arrondissement. En effet, vous mettez la communication sur le regroupement des quatre premiers arrondissements, je pense que nous aurions pu faire une communication sur les travaux de la Mairie du 3<sup>e</sup>, clairement c'est exactement le document que nous avons eu. Nous n'allons pas dire, car cela a été maintes fois répété, que nous attendons véritablement les documents CHSCT concernant la santé des agent·e·s, les conditions de travail et la prévention, ce que vous faites, ce que vous mettez en place pour qu'ils soient dans de bonnes conditions de travail de façon ergonomique, bâtementaire. Il n'y a pas que cela, et les collègues l'ont dit, il y a aussi tout ce qui est risques psychosociaux. Nous nous interrogeons sur les groupes de travail, avec quels agent·e·s ont-ils été faits ? Des agent·e·s uniquement de la Mairie du 3<sup>e</sup> ? Les agent·e·s des quatre Mairies d'arrondissement ? Je me mets à la place de ces agent·e·s, se projeter dans un local, dans une Mairie où ils ne sont même pas certain·e·s de pouvoir y travailler, car eux-elles-mêmes ne sont pas certains d'être retenus, je pense que cela met dans des conditions de travail un peu compliquées sur l'aspect psychologique.

De plus, sur l'aspect bâtiminaire, il nous est dit que cela va être merveilleux, que le matériel sera modulable, que nous pourrons tout faire dans cette Mairie d'arrondissement. Nous sommes d'accord, mais qui va s'occuper de gérer la modulation de ce matériel ? Les ALG, non ? Ainsi, comment cela va-t-il se passer pour eux ? Ils auront plus de travail, un plan de prévention a-t-il été prévu pour cela, qu'avez-vous mis en place pour cela, y aura-t-il une équipe plus importante d'ALG ? C'est là, par contre, où je ne rejoins pas M<sup>me</sup> Véron, c'est qu'effectivement, même si l'effectif relève du RH et que cela peut être discuté en comité technique, cela a forcément un impact sur les conditions de travail de nos collègues. Quand nous sommes en sous-effectif, nous sommes dans des situations de travail compliquées, dégradées et nous le voyons partout, dans toutes les Mairies d'arrondissement. C'est un sujet et nous voudrions avoir des réponses, car ces collègues ALG ne savent pas lequel-le-s vont être pris-e-s, ils-elles sont dans l'incertitude, dans l'inquiétude et en plus, là, visiblement, ce qui leur est promis... Il faudra peut-être leur dire qu'il y a des matériels, que cela va être lourd, compliqué, car je pense que cela ne conduira pas tout le monde à vouloir postuler.

Notre question concernant les titres d'identité, vous parlez d'avoir un pôle titres d'identité dans cette Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement, quid du quai de Gesvres ? Je peux vous assurer que là aussi les agent-e-s sont très inquiet-e-s, ils ne savent pas de quelle façon ils-elles vont être mis à disposition. Vont-ils-elles devoir postuler sur cela ? Vous voyez, c'est ce que nous attendons, c'est véritablement cette prise en compte de ces questions-là, que se posent les agent-e-s, notre rôle est de vous alerter. Nous vous posons les questions que se posent les agent-e-s et nous voulons des réponses, ils-elles veulent des réponses, c'est cela qui nous importe. Merci.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Je passe la parole à Madame Jeannin pour la CFDT.

**M<sup>me</sup> JEANNIN (CFDT).**- La CFDT revient ici à la page 104, sur les deux agent-e-s d'accueil par rapport à ce que disait mon collègue. Est-il vrai que ces agent-e-s, aujourd'hui, disposeront de bureaux provisoires ? Comment vont-ils bouger, seront-ils en poste, là, régulièrement ? C'est un peu flou. Même si le recrutement nous en parlons en CT, je reviens sur la déclaration liminaire, les personnes en situation de handicap, pouvons-nous en parler ? Merci.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Madame Albert pour la CGT.

**M<sup>me</sup> ALBERT (CGT).**- Bonjour à toutes et à tous. Plusieurs éléments auraient pu permettre de répondre à certaines questions. Quand vous dites que vous avez fait des réunions et que cela a abouti à de grands principes consensuels concernant les services. En réalité, il aurait été intéressant de savoir, pour nous, sur quoi cela est consensuel. *A priori*, s'il y a eu un consensus à la fin des débats, pris par l'administration, j'imagine, c'est que peut-être deux propositions ont parfois achoppé et vous avez trouvé un consensus. De quoi parlez-vous en réalité ? Soit c'est du langage, de la communication, soit c'est de la réalité donc pour nous c'est aujourd'hui, elles étaient mises en débat dans ces groupes de travail. Nous vous l'avions déjà demandé à un autre moment, c'est que nous pouvons très bien avoir un document. Aujourd'hui nous n'avons qu'un texte qui nous laisse perplexe, mais je ne redirai pas tout ce que mes collègues ont dit.

Sur la question du devenir de l'utilisateur, a priori, cela va être vraiment top pour eux-elles. Sur la place du numérique dans cet accueil cela sera à regarder, car si vous avez lu le dernier

rapport du défenseur des droits, qui n'est pas syndiqué à la CGT, il montre les grands dangers des évolutions du numérique sur les usager·e·s. Cela va impacter les conditions de travail des agent·e·s qui vont se trouver dans des situations de plus en plus difficiles pour bien accompagner l'utilisateur. Cela est à prendre en compte dans cette évolution. Deuxième élément, vous dites qu'il va y avoir de nouvelles activités à terme dans cette Mairie. Nous avons besoin aussi d'une étude d'impact de l'évolution des activités de la Mairie, c'est-à-dire que nous savons bien que plus il y a d'activités, nous entendons des associations, des gens qui vont venir faire des choses, etc., plus il y aura de l'impact et du report de charges sur les ALG, sur les agent·e·s de nettoyage par exemple. Nous avons aussi un vide complet sur les agent·e·s de nettoyage, je ne sais pas si cette Mairie est nettoyée où sera nettoyée, par combien de personnes nous ne le savons pas. C'est vrai qu'il n'est pas possible de nous présenter en CT des éléments sur les effectifs, sans les mettre au regard de ce que vous prévoyez en termes d'activité dans cette Mairie. Vous comprenez bien qu'en termes de prévention cela ne fonctionne pas. Par rapport à tout ce que vous imaginez de cette nouvelle Mairie, il faudrait qu'en face nous puissions savoir combien il y aura de personnes, comment vont-ils réussir à pouvoir bien travailler dans de bonnes conditions. Nous n'avons pas d'analyse d'impact sur le nettoyage, y compris par rapport à ces nouvelles fonctions, et je pense que c'est important de le souligner, en plus de tout ce qui a été dit par mes collègues.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci. Il y a une demande de parole du SUPAP-FSU.

**M. DAHAN (Expert SUPAP-FSU).**- Merci, Madame la Présidente, de nous laisser la parole. Je souhaiterais rebondir sur les agent·e·s de logistique générale sous toutes ses formes. Nous avons fait un peu vibrer la Mairie, car nous avons dit que c'était, malheureusement, un corps « fourre-tout ». Alors encore fourre-tout pourquoi ? Parce que statutairement ils n'ont aucune assise sur quoi que ce soit, les délibérations qui leur sont attribuées en termes de sujétions sont quasi néantes par rapport à l'ensemble des délibérations que nous pouvons trouver dans l'ensemble des agent·e·s de catégorie C, à l'échelle de la Ville de Paris. Quelques petits exemples : la notification de bonification indiciaire, les contraintes matinales pour ceux qui commencent à 6 heures du matin, etc., ce serait trop long d'énumérer la liste tout en sachant qu'agent de logistique générale n'existe qu'à la ville de Paris. Nous avons des discussions avec la DRH, en ce moment, sur l'évolution statutaire des agent·e·s de logistique générale à l'échelle de la Ville de Paris, faisant suite à une intersyndicale où nous remercions aussi la CGT qui nous accompagne ainsi que d'autres syndicats ici présents, autour de cette table, sur cette évolution concernant les agent·e·s de logistique, afin d'avoir plus et mieux. La question effectivement se pose, nous venons de le dire, quand bien même sur les unités de compte de répartition, c'est-à-dire, combien de m<sup>2</sup> seront alloués à un cœur de métier, mais aussi, de nombre agent·e·s à un cœur de métier, cela va être très intéressant à voir. Aidez-nous aussi à garder cette fonction de ménage, c'est le message que je voulais traduire au travers du discours que je fais sur ce point-là. Conservez le nettoyage, car il nous a été prouvé depuis dix ans, voire plus, que lorsque nous prenions du privé nous avions moins bien. Nous entendons sur qualité, aujourd'hui nous pensons que c'est un challenge pour la Ville de Paris, à l'orée de ces élections, cette fusion des Mairies 1, 2, 3, 4. J'ai envie de dire, très personnellement, qu'un gros facteur de réussite ce sera aussi cette cohérence des moyens que vous allouerez tant sur le bâtimentaire que cette force que vous déploierez pour mettre en place et que cela soit opérationnel. Ces fameuses élections, tant attendues et si importantes pour les Parisien·ne·s, pour les politiques, mais aussi pour nous, organisations syndicales. Mettre en cohérence les moyens et d'aller au-delà de ce que vous aviez pu

prétendre. Aujourd'hui, donner dans cette cohérence des moyens grâce, aussi, à notre aide, sur toutes ces questions qui sont le nombre de postes statutaires, d'équipes entre agent·e·s et d'essayer de faire évoluer les choses dans le bon sens.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Il me semble n'avoir jamais eu une attitude qui fassent que le contenu des débats soit trop strictement séparé entre CT et CHSCT, parce que nous savons bien évidemment qu'énormément de choses sont liées, mais je propose que nous nous en tenions quand même aux compétences du CHSCT, si vous le voulez bien, notamment Monsieur Richard-Boittiaux. Même si dans nos échanges il peut y avoir des petites choses qui vont au-delà. Nous savons bien l'impact, et c'est pour cela qu'il y a le CHSCT, de l'aménagement des conditions de travail sur le travail, mais aussi du nombre de personnels qui seront affectés dans les services, tout cela évidemment est un tout. Je vous propose tout de même que nous nous en tenions à la compétence du CHSCT et donc je vais donner la parole à l'administration pour répondre précisément sur les quelques questions qui ont été soulevées et peut-être, Monsieur le Directeur, un petit mot aussi de réponse. Nous verrons ensuite s'il y a d'autres questions, mais j'aimerais bien que nous avancions aussi.

**M<sup>me</sup> GUIBERT (Experte DDCT).**- Merci, Madame la Présidente. Pour répondre sur la prise en compte des conditions de travail des agent·e·s, plusieurs points. Déjà, pour le relogement du tribunal d'instance, la DCPA a évoqué tout à l'heure les différentes étapes qui ont lieu lors de travaux, à toutes les étapes, que ce soit l'esquisse, l'avant-projet, le projet, les différents éléments préparés par la DCPA ont été présentés à la Mairie du 3<sup>e</sup>, la Direction générale des services, aux responsables de services qui eux-mêmes les ont présentés aux agent·e·s qui ont pu indiquer leurs préférences. En effet, différentes options étaient présentées chaque fois : où mettre les guichets, où étaient mis en place les espaces d'attente, et ce sont eux-elles qui ont pu indiquer leurs préférences sur ces éléments-là. Ils-elles sont plutôt content·e·s de justement pouvoir être au sein du tribunal d'instance, ils y voient deux avantages qu'ils n'avaient pas jusque-là. À ce stade, comme nous l'avons dit, le service à la population est dans un espace, le RIF est dans un autre espace et à la Mairie du 3<sup>e</sup> nous sommes sur une petite équipe. Là, ils voient un intérêt important à être tout·e·s dans le même espace, qui est l'espace du tribunal d'instance, l'ensemble des guichets service à la population et RIF y seront regroupés et pour eux-elles c'est un avantage par rapport à leur situation actuelle. De même, leurs responsables sont, à ce stade, au premier étage, là nous avons réussi à faire en sorte qu'ils-elles puissent redescendre au rez-de-chaussée donc à proximité immédiate des guichets et cela leur convient bien à tou·t·e·s.

Sur les groupes de travail et les agent·e·s qui ont été mentionnés, effectivement, ces groupes de travail se tenaient avec l'ensemble des agent·e·s 1, 2, 3, 4. Nous avons deux représentant·e·s par Mairies et nous avons procédé en plusieurs temps. Nous avons d'abord eu la présentation à l'ensemble des agent·e·s de la Mairie du 3<sup>e</sup>, présentation des travaux, du calendrier des travaux de ce qui va se passer dans leur Mairie, cela s'est fait le mois dernier en deux réunions classiquement d'informations à l'ensemble des agent·e·s de la Mairie du 3<sup>e</sup>. Ensuite, nous avons mis en place des groupes de travail, là où il y avait les représentant·e·s des quatre Mairies. La première réunion a permis d'aller plus loin sur certains points de l'accueil, tels que je vous les ai présentés précédemment. Pour la réunion suivante, nous avons été accompagnés par le laboratoire de l'innovation\* et nous avons au sein du laboratoire, dans leurs locaux et grâce à au prestataire qui nous accompagne sur l'accueil, pu reconstituer en grandeur réelle l'espace que vous avez pour le futur accueil en haut à droite,

qui sera l'espace de l'accueil général et l'espace d'accueil habitat-famille. Cette reconstitution grandeur nature nous a permis de tester différents scénarios d'agent·e·s qui venaient en Mairie d'arrondissement, de repérer pour les agent·e·s des points qui n'avaient pas été suffisamment pris en compte dans les études, notamment sur la hauteur du mobilier de la banque d'accueil, sur les vestiaires qui n'étaient pas présents dans la première esquisse, sur la mise en place des différents mobiliers dans l'espace. Cela, pour éviter que les agent·e·s ne se retrouvent en porte à faux sur le fait qu'il y ait des séparations qui puissent être mises en place, afin que les usager·e·s ne passent pas derrière les bureaux. Ce travail a été fait avec les huit agent·e·s des quatre Mairies d'arrondissements, il fut, je pense, assez fructueux et c'est dans cette même idée que nous allons tester le positionnement de l'agent·e dans le hall. Encore une fois, accompagnés par le laboratoire de l'innovation. Cela se déroulera certainement sur deux jours, afin de prendre en compte tout ce qui peut être conclu de cette expérience, voir s'il y a nécessité d'avoir un guichet qui soit plus ou moins large, de quoi ont besoin les agent·e·s à proximité immédiate, etc. Par ailleurs, je ne l'ai pas cité tout à l'heure, mais ces différents groupes de travail ont été menés avec les agent·e·s, des ergonomes de la DRH étaient présents et ils-elles ont été également présent·e·s dans les groupes de travail que nous avons organisés en amont, réunissant la DDCT, la DCPA, les quatre Mairies d'arrondissement, la DRH, etc. Je pense avoir répondu à peu près à toutes vos questions.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci.

**M. ROY (Expert DCPA).**- Sur la question des conditions de travail pendant les travaux, nous sommes bien sûr attentifs à ce que les travaux se passent dans les conditions de sécurité optimales avec le moins de nuisances possibles. Pour être très précis, concernant la première phase de travaux qui commence cette semaine, un plan de prévention a été établi en date du 26 mars avec l'ensemble des intervenant·e·s DDCT, la Direction générale des services et la cadre technique de la Mairie d'arrondissement, les différents intervenant·e·s extérieurs et nous-mêmes, conducteur·trice·s d'opération. Globalement, ce qui a été retenu dans le cadre de ce plan de prévention, c'est que tous les accès chantier se faisaient par l'arrière de la Mairie, donc, nous ne transitons que très peu dans les circulations empruntées par les usager·e·s, mais aussi par le personnel, nous avons un accès quasi direct.

Par ailleurs, le planning assez contraint n'avait pas permis de le faire de suite, mais nous sommes en train de désigner un coordinateur·trice pour l'ensemble de l'opération, ensuite nous aurons un plan général de coordination et des plans particuliers de sécurité pour le reste de l'opération.

Pour la question plus particulière des agent·e·s d'accueil, et de ce qu'ils-elles deviennent pendant les travaux. Pendant la première phase des travaux, ils-elles ne sont pas impacté·e·s étant donné que les travaux se situent uniquement dans les locaux libérés du tribunal et pendant la deuxième phase de travaux, ils ne seront impacté·e·s qu'à partir du mois d'octobre. Nous avons phasé cette deuxième phase en commençant les travaux sur les deux locaux de part et d'autre du hall d'accueil et c'est uniquement lorsque les travaux de l'espace de droite seront terminés que nous ferons les travaux dans le hall d'accueil. C'est le hall d'accueil où il y a le moins d'interventions, car il y a très peu de mobilier, nous mettons le mobilier qui va être testé et qui sera prototypé, mais ce sont des travaux assez rapides. Les agent·e·s d'accueil seront transféré·e·s dans les locaux à droite du hall d'accueil au mois d'octobre.

Enfin, sur la dernière question du handicap, cela est bien évidemment pris en compte dans l'aménagement, en termes réglementaires nous avons un bureau de contrôle. L'ensemble des guichets sont accessibles pour les usager·e·s, mais, également, la plupart des guichets sont accessibles pour les agent·e·s et l'accessibilité tous handicap est, elle aussi, traitée avec des boucles pour les personnes malentendantes, toutes les questions de contraste pour les mal voyant, etc. Je crois avoir répondu.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- L'ensemble des questions ont obtenu des réponses, merci beaucoup. M. Guichard, un petit mot peut-être de conclusion de cette discussion.

**M. GUICHARD.**- Nous sommes, bien entendu, conscients que ce regroupement 1, 2, 3, 4 crée des interrogations tout à fait légitimes auprès des agent·e·s. C'est une réforme importante qui a été voulue par le législateur à la demande, en partie, de la Ville de Paris. Il faut l'accompagner avec toute la vigilance nécessaire et c'est bien pour cela qu'à chaque réunion des instances et CHSCT nous précisons où nous en sommes de cette importante réforme très substantielle, majeure, avec cette communication, la communication de la semaine prochaine, pour que l'information soit partagée par tou·t·e·s. Nous avons une fourchette d'effectif entre 70 et 80 agents dans cette future Mairie puisque cela vous a été précisé dans les documents préparatoires au comité technique. C'est évidemment une réforme importante et les aspects santé, je dirais même au-delà, confort, au travail des agent·e·s sont pris en compte. Vous pourrez faire toutes les visites de locaux que le CHSCT souhaitera, c'est légitime, il n'y a pas de difficulté.

Le plan de prévention devra être affiné et particulièrement exemplaire dans la perspective de l'année 2020, parce que c'est une réforme, quelqu'un l'a dit, pouvant apparaître anxiogène pour les agent·e·s et c'est pour cela que nous avons travaillé en amont, avant même pratiquement la promulgation de la loi du 28 février 2017. En même temps, c'est vrai que ce temps long d'une réforme est aussi peut-être un facteur de stress. Le temps court c'est la brutalité, le temps long c'est parfois un peu d'anxiété, puisqu'il faut se projeter à deux, trois ans. Là, maintenant, il faut se projeter à un an. Ainsi, un plan de prévention vraiment renforcé.

Quelques éléments de remarques des un·e·s et des autres. C'est vrai, l'organisation de la future Mairie dépendra beaucoup des activités qui s'y déroulent, mais à l'heure actuelle, c'est déjà la Mairie du 3<sup>e</sup>, c'est déjà une Mairie où il y a beaucoup d'activités extérieures au strict fonctionnement de la Mairie. Il y a actuellement une Maison de la Vie Associative et Citoyenne, il y a un Espace Public Numérique géré par Emmaüs connect, il y a des permanences associatives, il y a des cours d'alphabétisation, de soutien scolaire, etc. Il y a déjà une activité extrêmement importante et qui sera maintenue, en partie, dans la future Mairie puisque les services administratifs, nous autres, nous serons deux fois plus nombreux que dans l'actuelle. Nous doublons l'effectif administratif de la Mairie donc il y aura plus de places prises par les services administratifs qu'actuellement, plus de places prises aussi par les élu·e·s d'arrondissements qui seront plus nombreux qu'actuellement, et le cabinet. Tout cela doit pouvoir trouver sa place dans la Mairie de Paris Centre.

Je crois que M<sup>me</sup> Valadier, à juste titre, posait une interrogation sur le devenir des agent·e·s du quai de Gesvres. Vous savez sans doute que le quai de Gesvres est un bâtiment municipal qui appartient à la Ville, mais par accord avec la préfecture de police il est convenu que les

services de titres d'identité restent jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2020 au quai de Gesvres. Il faudra que nous prenions des décisions pour préparer le départ des agent·e·s du quai de Gesvres, nous l'évoquions pas plus tard qu'hier, cela sera soumis à un CHSCT à l'automne. Au prochain CT, nous aurons un point de communication sur le devenir du quai de Gesvres, et surtout, des agent·e·s qui y travaillent. Un certain nombre d'entre eux pourront postuler pour la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement à partir du mois de décembre et de Paris Centre à partir du mois d'avril.

Je voulais quand même vous signaler un point qui me semble important, c'est qu'à la Mairie du 3<sup>e</sup>, en matière de santé et de confort au travail des agent·e·s, nous partons d'un haut niveau. C'est une Mairie qui est particulièrement exemplaire dans ce domaine, beaucoup d'investissements ont été faits avec des locaux de très belle qualité, du mobilier également. Pour ce qui est du mobilier, nous allons faire de la récupération, parce qu'il est de belle facture et je pense que les agent·e·s ne seront pas déçu·e·s par les propositions qui leur seront faites pour la Mairie de Paris Centre où nous avons veillé à la qualité du mobilier et à ce qu'il soit accessible et compatible avec les situations de handicaps que peuvent vivre certains de nos collègues.

Pour le nettoyage, c'est une question qui relève davantage de nos collègues de la DILT qui est associée étroitement à cette réforme de même que les collègues de la Caisse des écoles et de la Direction du Logement et de l'Habitat, puisqu'il peut y avoir un débat sur la présence ou pas d'une antenne logement ou d'un RIL dans la future Mairie. Encore plus de précisions pour celles et ceux qui seront au CT mardi. En tout cas, à chacune des instances nous reviendrons évidemment vers vous, sauf si vous souhaitez constituer un groupe de travail spécifique sur cette réforme.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci. Je propose que nous concluons cette discussion, nous avons beaucoup échangé, il va y avoir de nouvelles discussions en CT, il n'y a pas de vote sur ce point. Je pense que nous avons fait le tour de toutes les questions, vous avez eu deux fois la possibilité de vous inscrire pour prendre la parole. Monsieur le Directeur a apporté des informations complémentaires, je propose donc que nous passions au point 5.

Merci, Alice Guibert, merci à toutes les équipes qui ont travaillé sur ce projet.

#### **5. Communication sur la situation des agents en CLM/CLD (Point reporté de la séance du CHSCT des 01/10/2018 et 11/10/2018)**

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Communication sur la situation des agent·e·s en congés longue maladie et en congés longue durée. Ce point a été reporté plusieurs fois. M. Gillet, chef du SCRH de la DDCT, qui va présenter ce point qui est aussi une communication. Merci.

**M. GILLET (Expert DDCT).**- Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Vous avez souhaité lors d'un précédent CHSCT avoir des éléments complémentaires sur les congés longue maladie et congés longue durée au sein de la DDCT, ces éléments vous ont été transmis par services au titre des années 2016, 2017 et 2018. Nous pouvons voir que sur les trois années que nous avons une moyenne d'une cinquantaine d'agent·e·s avec une forte diminution entre 2017 et 2018 puisque nous passons de 58 agents à 45 agents. Pour répondre aux questions de l'UCP lors du pré-CHSCT, nous n'avons en effet pas d'éléments de

comparaison uniquement sur les CLM ainsi que sur les CLD au sein des autres Directions ou au sein de la ville de manière générale.

En revanche, nous pouvons nous attacher au taux de maladie, puisque là nous avons les éléments, à savoir que le taux d'absentéisme au sein de la DDCT est de 4,93 % (ce taux d'absentéisme prend en compte les CLM ainsi que les CLD), alors qu'au sein de la ville de Paris, ce taux d'absentéisme est de 7,62 % donc, nous sommes fortement en dessous par rapport aux autres directions. Le deuxième élément, par rapport à ce qui a été dit par la CFDT en début de séance, est que lorsqu'il nous a été demandé quelle est la situation des agent·e·s en CLM et CLD, nous avons pris le parti de le faire par service, mais nous n'avons pas de précisions de ce qui était attendu de ces éléments statistiques. Nous prenons donc en compte votre demande d'avoir des précisions par rapport au corps, par rapport à l'âge et aussi de voir s'il y a des éléments par rapport aux aménagements mis en place, temps partiel thérapeutique ou non. Cela vous sera communiqué la prochaine fois. Sachant que nous notons aussi votre volonté d'avoir un point plus régulier sur ces éléments de CLM et CLD, cela était fait une fois par an, nous le ferons également au titre de l'année 2018 puis 2019, si cela vous va. Je ne sais pas si vous avez des questions.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Y a-t-il des demandes de prise de parole ? **M<sup>me</sup> VALADIER.** Y a-t-il d'autres demandes s'il vous plaît ? Madame Valadier pour la CGT.

**M<sup>me</sup> VALADIER (CGT).**- C'est vrai qu'il est un peu maigre ce petit tableau, nous aussi nous aurions attendu autre chose. Effectivement, il est intéressant d'avoir ces éléments, mais il faut aussi les avoir au regard d'autres éléments. Notamment, ce qui aurait été intéressant, c'est de voir par rapport au nombre d'agent·e·s par site que nous ayons un ratio et que nous sachions ce que cela représente sur une Mairie. Parce qu'avoir tant d'agent·e·s dans une Mairie d'arrondissement qui est de taille moyenne ou dans une grosse Mairie cela ne représente pas du tout les mêmes impacts sur les services. Autre chose, nous attendons aussi, et surtout, de savoir ce qui est fait par la DDCT suite à ces éléments, nombre d'agents en CLD-CLM, pour les aménagements et les remplacements, c'est ce qui nous intéresse. Savoir comment ces agents sont remplacés dans les services, quel impact sur les services, quel impact sur les collègues qui travaillent dans ces services. C'est cela notre sujet et pas juste avoir des chiffres, c'est une analyse que vous nous proposiez sur ce sujet, c'est-à-dire, véritablement, telle chose est faite dans telle Mairie pour remplacer, parce que j'avais tant d'agent·e·s absent·e·s pendant tant de temps. Clairement, quand vous avez dans un service quatre agent·e·s en congés longue maladie, ne serait-ce que sur 20 agent·e·s, c'est énorme. Quelque chose doit forcément être mis en place. Nous voulons savoir si dans ces cas-là vous faites l'embauche de contractuel·le·s, y a-t-il des gens qui sont je ne sais où, qui peuvent venir donner un coup de main ? Nous voulons des éléments tangibles sur les situations que cela occasionne. Merci.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci. Le SUPAP-FSU.

**M. DAHAN (Expert SUPAP-FSU).**- Merci, Madame la Présidente. J'avais exactement la même idée que ma camarade Catherine Valadier sur les reports de charges, les budgets alloués aux CLD, CLM et comment la direction pallie à ces reports de charges. J'en profite très rapidement, je ne sais pas s'il y a eu une donnée aux représentant·e·s du personnel des

chiffres sur l'obligation à l'emploi par corps. Je me rapprocherai de vos services de ressources humaines pour cela.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Pouvez-vous apporter des éléments de réponse s'il vous plaît ?

**M. GILLET (Expert DDCT).**- Pour ces éléments qui avaient été formalisés à l'origine, comme je vous le disais ce qui avait été demandé c'était uniquement une communication sur le nombre de CLM, CLD. C'est pour cela que nous vous avons donné ces éléments par service. Maintenant, nous notons, comme nous l'avons noté pour la CFDT, les précisions que vous souhaitez, comme faire un ratio par rapport au nombre d'agent·e·s qu'il y a par service, les mesures qui sont mises en œuvre. Par rapport aux mesures mises en œuvre, comme vous le savez, en termes de CLD ce sont des agent·e·s qui peuvent être remplacé·e·s. Quand vous avez des agent·e·s en congés longue maladie, l'utilisation de contractuel·le·s pour les remplacer n'est pas prévue au niveau de la DRH. Voir les mesures qui ont été mises en œuvre au cas par cas parce qu'encore une fois cela reste du cas par cas au sein des services, comme vous le disiez, entre avoir au sein d'un même service quatre agent·e·s CLD ou quatre agent·e·s CLM au sein d'une même Mairie ce n'est pas exactement la même chose. Ce sont des éléments que nous pouvons voir, c'est une analyse qui est très poussée puisque c'est sur toute l'année, mais d'accord, nous prenons note.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci beaucoup. Puisqu'il n'y a pas de vote sur ce point, nous allons passer à la communication suivante ou peut-être les deux communications suivantes. Peut-être pouvez-vous faire les deux, Madame Sileny, s'il vous plaît. À la fois sur les locaux sociaux et sur les locaux en sous-sols, s'il vous plaît.

**6. Communication sur les locaux sociaux (Point reporté de la séance du CHSCT des 01/10/2018 et 11/10/2018)**

**7. Communication sur les locaux en sous-sol (Point reporté de la séance du CHSCT des 01/10/2018 et 11/10/2018)**

**M<sup>me</sup> SILENY (Experte DDCT).**- Ces deux points sont des points reportés du dernier CHSCT d'octobre. À l'occasion de ce report, il avait été demandé des précisions sur le contenu qui était attendu en réponse de l'administration. Les demandes de précisions n'ont pas trouvé la réponse qui aurait pu être souhaitée. Aussi, nous avons établi, au début de l'année, un questionnaire qui a été adressé à l'ensemble des Mairies d'arrondissement pour faire cet état des lieux à cette date des locaux sociaux et des locaux de travail en sous-sol. Nous avons collecté 13 à 14 réponses, cela commence à être vraiment intéressant. Il a été discuté en pré-CHSCT de ce qui est attendu par les représentant·e·s du personnel en termes de rendu. Il a été acté, tout du moins précisé, qu'il était souhaité que ce soit le détail des questionnaires qui soit remis et non pas un tableau de synthèse. C'est ce qui sera fait dès que nous aurons toutes les réponses à l'occasion d'un prochain CHSCT, cela ne pose pas de problème particulier. Nous avons demandé aussi si la teneur du questionnaire convenait ou si vous aviez des précisions ou des éléments qui n'auraient pas été pris en compte dans ce questionnaire et que vous souhaiteriez que nous ajoutions.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.-** Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame Valadier pour la CGT.

**M<sup>me</sup> VALADIER (CGT).-** Pour nous, la demande que vous avez faite auprès des Mairies d'arrondissements, sur le recensement, c'est parfait, c'est véritablement ce que nous attendions, avoir un retour sur ce qui se passe dans les Mairies d'arrondissements. Notre sujet n'est pas d'aller fouiner, nous voulons travailler dans une Direction où tou-t-e-s les agent-e-s doivent avoir le même confort, les mêmes droits et ce qui nous importe, c'est de le vérifier. Nous savons que dans toutes les Mairies d'arrondissements, des mètres carrés sont alloués en nombre suffisant, qui sont là pour les personnels au titre des locaux sociaux, notamment. Je vais donner un exemple, dans la Mairie du 14<sup>e</sup>, je n'ai pas l'habitude de la plébisciter, mais nous avons une petite salle de convivialité alors que dans la Mairie du 16<sup>e</sup>, ils n'en ont aucune. Pourtant, la Mairie du 16<sup>e</sup> est une grosse Mairie, même par rapport à la Mairie du 3<sup>e</sup>. À la Mairie du 3<sup>e</sup>, ils-elles ont une salle de convivialité qui est super. Il n'y a pas égalité de traitement pour tous les agent-e-s et c'est ce que nous voulons dénoncer, ce n'est pas normal. Il va falloir pousser pour qu'il y ait une égalité pour tou-t-e-s ces agent-e-s, c'est cela notre sujet, nous ne faisons pas ces demandes-là pour rien.

Pour ce qui est des locaux en sous-sol, il est à noter que la réglementation privilégie l'éclairage et la ventilation naturels, mais qu'elle autorise, à défaut, l'éclairage et la ventilation artificiels à condition qu'ils soient suffisamment adaptés. Nous avons fait des visites de CHSCT, et même si les agents ne sont pas tout le temps dans les sous-sols, certains y travaillent une bonne partie du temps. Nous avons bien vu, surtout dans des périodes bien spécifiques par exemple pour la Mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement le recensement, les agent-e-s travaillant pour le courrier restaient une bonne partie du temps dans des locaux qui n'étaient pas du tout adaptés, qui n'avaient aucune ventilation, aucune lumière naturelle, nous en étions là. Il faut véritablement que nous nous penchions sur ces sujets, parce qu'il n'est pas envisageable de laisser des gens dans ces situations, même si ce n'est pas sur des temps très longs, nous ne savons pas quelles conséquences cela aura sur leur santé. Je pense que nous sommes là pour faire de la prévention, pour éviter qu'il y ait des conséquences à terme sur leur santé, c'est cela notre rôle. Autant nous pourrions éviter qu'il y ait des situations compliquées, plus nous aurons avancé donc il faut déjà les répertorier et les connaître.

En tout cas, merci pour le travail que vous faites et nous espérons voir le rendu qui nous sera donné, mais nous avons bien vus en visite de CHSCT des choses dans certaines Mairies qui n'allaient pas, donc, il faut que cela soit changé. Des travaux sont mis en place, c'est bien, mais il faut que cela continue. Merci.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.-** Merci, Madame Jeannin pour la CFDT.

**M<sup>me</sup> JEANNIN (CFDT).-** Pour la CFDT, nous voulions savoir si ce questionnaire envoyé dans les Mairies était adressé au niveau de la direction ou si les agent-e-s avaient été sollicité-e-s. Je souhaitais dire aussi que c'est très bien qu'il y ait déjà 13 à 14 réponses, mais si vous n'avez pas d'autres réponses... Monsieur Guichard, peut-être pourriez-vous faire une note de service à tous les établissements, afin qu'ils répondent ? Merci.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Madame Sileny.

**M<sup>me</sup> SILENY (Experte DDCT).**- Il y a plusieurs points sur lesquels je souhaite vous apporter des réponses. Parce que, peut-être, ce n'est pas forcément apparent dans le questionnaire, mais c'est quelque chose qui est revenu à plusieurs reprises, ne serait-ce que dans le cours de la présente instance. Les locaux sociaux dont nous parlons, ce sont des « locaux sociaux élargis » par rapport au Code du travail, mais ce sont les locaux sociaux qui intéressent les gens de la DDCT. S'ils sont partagés par les agent·e·s de ménage, ils vont être pris en compte dans le recensement, par contre, s'ils sont à l'usage exclusif des agent·e·s d'une autre direction, que ce soit la DPSP ou la DILT, ils relèvent alors de la compétence d'un autre CHSCT, ils ne seront probablement pas recensés. Ensuite, cela ne veut pas dire que les Mairies n'auront pas du tout d'actions sur ces locaux-là, puisqu'en général, non seulement c'est eux qui mettent les m<sup>2</sup> à disposition, mais ils participent pleinement à l'aménagement de ces locaux. C'était pour resituer le cadre de l'étude.

Sur l'adaptation du questionnaire, nous sommes heureux d'avoir pu répondre à votre besoin, car c'était important pour nous. Je tiens à préciser que nous aurons difficilement une égalité de traitement des agent·e·s puisque nous sommes dans des bâtiments comme cela a été dit, pour certains, de la fin du 19<sup>e</sup> siècle donc, il y a des contraintes bâtementaires importantes et il est quand même important de pouvoir garantir des conditions de travail suffisantes plutôt que d'essayer de rogner sur ces espaces pour créer des locaux sociaux. Dans certains cas, il n'est pas possible d'avoir un métrage carré supplémentaire. Sur l'agrément de ces mètres carrés, que ce soit en termes de luminosité, de climatisation, d'aménagement d'équipement, oui, certainement, des choses sont à faire.

Sur la situation de la Mairie du 18<sup>e</sup>, oui, nous avons constaté que le local de travail actuel pour le courrier n'était pas bon, mais il avait été précisé, à l'occasion de cette visite, que des travaux étaient en cours pour les déplacer sur l'autre aile. Oui, toujours en sous-sol, mais en respectant mieux ces normes et d'éclairage et de ventilation naturels. Cela ne sera probablement pas possible, car cela donne sous le parvis, mais au moins il y aura une climatisation plus performante que celle qui est actuellement en place.

Oui, nous n'avons sollicité que les Mairies pour l'instant pour ce questionnaire, parce qu'ils ont un cadre technique, une personne qui est dédiée au suivi bâtementaire, ce qui n'est pas forcément le cas des Maisons de la Vie Associative et Citoyenne qui ont de plus petites équipes et pour lesquelles c'est plus compliqué. Quant aux cadres techniques, c'est aussi plus compliqué de suivre ces équipements de proximité là. Cela fait partie des interrogations que nous avons. Nous pensions, nous MPRP, aller sur les équipements pour procéder au recensement des locaux sociaux. Nous ne savons pas encore sous quel délai nous pourrions faire cela, car nous avons plusieurs points à traiter comme, par exemple, les chariots pour les services état-civil, entre autres. Cela demande de couvrir un périmètre qui est large.

Ai-je répondu à toutes vos questions ? Pour ce qui est des services centraux, un recensement avait été fait par la section patrimoine et bâtiment de la DDCT en 2014 qui avait été présenté au CHSCT. Bien sûr, la situation a évolué depuis. M<sup>me</sup> Bonvarlet signalait en CHSCT que des vestiaires avaient disparu du 3975. Nous avons interrogé la section patrimoine et bâtiment, nous n'avons pas encore eu toutes les réponses. Nous avons aussi interrogé le service du Conseil de Paris et le bureau des moyens logistiques pour savoir ce qu'il en est et de leurs

locaux sociaux et de leurs locaux de travail en sous-sols. Sur les vestiaires qui ont disparu du 3975 en décembre, apparemment, la section patrimoine et bâtiment nous a indiqué qu'ils étaient passés à plusieurs reprises voir quelle était l'utilisation de ces locaux avant de décider de le transformer en centre d'appels. Il a été estimé, je pense en relation avec la direction, que ces locaux étaient très peu utilisés, voire pas du tout, qu'il n'y avait jamais personne dedans et que c'est la raison pour laquelle l'espace a été mobilisé pour autre chose.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.-** Merci beaucoup. Quelques inscriptions. M. Richard-Boittiaux, M<sup>me</sup> Catala et M. Ziri Ramel. Monsieur Richard-Boittiaux pour la CFTC.

**M. RICHARD-BOITTIAUX (CFTC).-** Merci. C'est simplement pour venir en soutien à la CFDT, car effectivement au pré-CHS nous avons déjà demandé à ce qu'une piqûre de rappel soit faite aux Mairies qui n'ont pas encore répondu, car, bien souvent, ils oublient. Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> CATALA (MISST).-** Rappeler que la mission d'inspection a fait l'inspection des locaux sociaux des Mairies il y a quelques années concernant la DILT, concernant les ALG, parfois DPSP donc il serait intéressant de reprendre, aussi, nos rapports sur cette question-là. La deuxième chose, concernant la réglementation en matière de ventilation et d'éclairage, ce n'est pas tout à fait pareil. La réglementation n'impose pas de ventilation naturelle, elle impose de ventiler correctement. Cela peut être mécanique ou naturel, mais cela doit être efficace ce qui, effectivement, est un vrai souci dans les locaux sociaux. Concernant l'éclairage, par contre, la réglementation privilégie nettement l'éclairage naturel pour les locaux de travail. C'est la nature des travaux donc qui fait que nous ne pouvons pas avoir d'éclairage naturel, par exemple, développements photographiques ou des locaux où nous devons nous déshabiller, nous ne sommes pas en éclairage naturel, car ne il faut pas que les gens soient vus. Tout simplement. Par contre, la règle, c'est bien l'éclairage naturel si nous faisons des travaux de bureau ou des choses comme cela.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.-** Merci pour ces précisions. Le SUPAP-FSU souhaite-t-il prendre la parole?

**M. DAHAN (Expert SUPAP-FSU).-** Je souhaiterais rebondir sur les locaux sociaux où nous avons travaillé abondamment avec équipe de la MISST il y a quelques années de cela, plus particulièrement pour les agent·e·s de la Direction de la logistique. Je voudrais amener, et ne pas faire fi du passé, de ce qui s'est passé à la ville. Les locaux sociaux sont très importants pour tous les agent·e·s, ils ont besoin d'un moment pour s'y retrouver, c'est toujours important et c'est aussi un bénéfice pour l'employeur, parce qu'il y a des employé·e·s qui se reconnaissent, qui sont heureux, mieux dans le travail et qui donnent le meilleur d'eux·elles-mêmes. Je pense que notre employeur l'a bien compris. Prenons l'exemple de Bédier, qui est très récent en matière d'aménagement. Nous avons eu des discussions avec M. Emmanuel Grégoire qui avait eu ce courage, à l'échelle de la Ville de Paris, de dire oui, mais les agent·e·s de nettoyage nous les avons trop mis dans les caves et ils souhaiteraient que nous les ressortions. Nous avons émis que c'était de bon aloi de la part de M. Grégoire et c'était très bien venu, parce que c'est vrai que c'était un très beau discours. Cependant, c'était le cœur de métier qui était le plus embêtant, car nous avons un conflit avec des gens qui vont commencer très tôt le matin, où nous pouvons encore parler d'iniquité entre agent·e·s, parce

qu'il y a cinq étages, de superbes endroits où les gens peuvent se reposer et rien n'a été donné aux agent·e·s de nettoyage.

C'est un gros problème lorsqu'ils arrivent à 10 ou 10 heures 30 du matin, où vous avez l'agent·e de nettoyage pour elle, c'est 12 heures, 12 heures 30, elle est là depuis 6 heures du matin, vous avez la personne qui fait son café et grosso modo nous arrivons à faire du couscous dans le micro-ondes juste à côté. Il y a ce problème-là et ce sont les habitudes que nous avons créées sans vouloir casser les codes.

Nous revenons sur la gestion des surfaces allouées à ce cœur de métier ou pour des segments très spécifiques comme, par exemple, le nettoyage. Là, nous n'avons pas de lisibilité ou de visualisation plus physique que sur des plans et des discours, voilà pourquoi j'engageais tout à l'heure une rétro planification avec l'ensemble de tous les intervenants, que nous ayons une meilleure visibilité, visualisation sur toutes ces choses-là. Je vous remercie de cette écoute.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci beaucoup.

## **8. Communication du bilan des visites de site CHSCT 2018**

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Je propose que nous passions au point suivant qui est la communication du bilan des visites de site CHSCT 2018. C'est le bilan des quatre visites de site CHSCT de l'année 2018 qui ont été réalisées après le dernier CHSCT de 2018. Je donne de nouveau la parole à M<sup>me</sup> Sileny qui rapporte sur ce point et je voulais préciser que le planning du premier semestre 2019 pour les visites de site CHSCT a été transmis en janvier et que les visites ont commencé. L'EDL du 17<sup>e</sup>, visite réalisée le 25 janvier, Mairie du 18<sup>e</sup> le 22 février, que la visite de la Mairie du 7<sup>e</sup> est prévue pour le 11 avril et celle du bureau des titres du quai de Gesvres est prévue le 28 mai. Il restera deux dates à programmer, le MVAC du 20<sup>e</sup> et la Mairie du 14<sup>e</sup>, qui seront communiquées avant les vacances d'été. Madame Sileny, s'il vous plaît, pour le bilan de ces visites.

**M<sup>me</sup> SILENY (Experte DDCT).**- Je vais faire très bref puisque ce sont des visites qui associent très régulièrement les représentant·e·s du personnel. Nous avons un peu changé la forme de ces comptes rendus de CHSCT, notamment en incluant un peu plus de visuels, afin que cela soit plus parlant et facile de se remémorer les informations. Il y a un tableau de suivi en fin de chaque compte rendu qui a été clarifié pour que chaque intervenant·e qui a des choses à faire à la suite de ces visites puisse savoir quelle action il a à mener. Pour l'instant, les retours des représentant·e·s du personnel sur ces comptes rendus de visite sont positifs. Pour la section patrimoine et bâtiment, cela leur permet aussi de prendre connaissance parfois de certaines thématiques de travaux et pour nous, de prendre connaissance de certaines thématiques de prévention.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci beaucoup. Qui souhaite s'inscrire sur ce point ? La CGT, M<sup>me</sup> Albert et M<sup>me</sup> Valadier. Le SUPAP-FSU, l'expert. Y a-t-il d'autres demandes d'inscription ? M<sup>me</sup> Bonvarlet et M<sup>me</sup> Jeannin. Madame Albert pour la CGT.

**M<sup>me</sup> ALBERT (CGT).**- Merci pour ces comptes rendus qui sont bien, cela permet d'avancer. Pour la Mairie du 20<sup>e</sup>, c'est un questionnaire qui peut être posé sur d'autres Mairies, sur la

question des Conseils d'arrondissement qui peuvent se terminer très tard dans certaines Mairies où en effet nous voyons qu'il est écrit que les agent·e·s disent pouvoir rentrer tard, en voiture et que cela ne leur pose pas de problème. Je me pose une question, car les volontaires peuvent rester tard, mais ceux qui n'ont pas de voiture, vont-ils rester tard ? Ensuite, se pose la question aussi en termes de prévention et de sécurité meilleures pour les agent·e·s rentrant à 23 heures, minuit, une heure, voire 2 heures du matin, d'avoir accès à un taxi. Je crois que c'est possible pour des élu·e·s lorsqu'ils rentrent tard. La Mairie leur paye un taxi et je considère que tout·e agent·e, s'il rentre très tard, pour sa sécurité et s'il est trop fatigué n'a pas à prendre sa voiture. Il me semble, en tout cas, que c'est une interrogation. Je trouve que ce serait une mesure importante, qu'il faudrait décider l'horaire, je ne suis pas là pour forcément décider de l'horaire, et dire qu'à une heure du matin les agent·e·s peuvent rentrer chez eux en taxi et non par leurs propres moyens de locomotion. Merci.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Madame Valadier pour la CGT.

**M<sup>me</sup> VALADIER (CGT).**- Je vais commencer par une petite demande. Le 11 avril, c'est très bientôt, nous avons une visite à la Mairie du 7<sup>e</sup>, nous allons avoir tous les documents, ce qui est très bien, mais ce qui m'interroge c'est que nous avons les tableaux de suivi avec les actions proposées, ce qui va être fait et par qui, mais nous voudrions avoir le suivi de tout cela. Sinon il va falloir reprendre tous les ans toutes les anciennes visites que nous avons faites. Il nous faut un point systématique sur cela avec ce qui a été fait à telle date. Nous, ce que nous voulons, c'est qu'à la fin du fin, tout soit fait. Tant que ce tableau n'est pas terminé partout, il faut que nous continuions à le voir à chaque CHSCT ou au moins une fois par an dans l'instance.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci. Madame Jeannin pour la CFDT.

**M<sup>me</sup> JEANNIN (CFDT).**- Concernant les visites de sites CHSCT, c'est vrai qu'il y a eu une amélioration sur les fiches bâtimentaires et après sur le tableau des suivis. Ce qui nous interroge c'est que quand il y a des visites, je repense à la Mairie du 17<sup>e</sup>, ou d'autres Mairies, c'est quand même une grande Mairie avec plusieurs étages. Une demi-journée pour visiter les sites, cela me semble un petit peu court. Je ne sais pas si les autres organisations sont d'accord avec moi donc cela est peut-être à prévoir sur une journée, parce que nous n'avons pas le temps de voir évidemment tous les services ni que cette visite soit menée à bien.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci. Madame Sileny. Vous voulez peut-être dire quelque chose avant ?

**M<sup>me</sup> HICKEL.**- Je rebondissais sur votre proposition de suivi des tableaux qui effectivement est intéressante et logique. Je me demandais si, plutôt que de les traiter systématiquement en CHSCT où nous avons toujours un ordre du jour bien rempli, ces suivis ne pourraient pas être faits dans le cadre de la commission accident du travail et conditions de travail, que nous pouvons réunir de manière plus souple, plus fréquente qu'un CHSCT. Quitte, bien sûr, à remonter en CHSCT des sujets qui pourraient être de difficultés de suivis de ce qui a été jugé nécessaire en instance.

J'en profite aussi pour vous poser la question sur les commissions, parce que c'est une nouvelle instance. Il existe deux commissions, commission RPS, commission accidents du

travail et conditions de travail. La question est de savoir si le CHSCT, dans sa nouvelle composition souhaitait maintenir tel quel.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Alors, cette fois-ci, c'est nous qui vous posons des questions. M<sup>me</sup> Valadier, mais avant, M<sup>me</sup> Bonvarlet qui avait demandé la parole, sur le fond.

**M<sup>me</sup> BONVARLET (CGT).**- Ce n'est pas un point très important, mais nous nous sommes aperçus lors des dernières visites que pour les dates de contrôle des extincteurs, maintenant, il fallait scanner les extincteurs pour connaître la date, ce n'est plus écrit dessus. Pourrions-nous avoir un appareil ?

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Parfois, nous avons l'impression que c'est le progrès, mais nous nous posons tout de même des questions. Madame Valadier pour la CGT.

**M<sup>me</sup> VALADIER (CGT).**- Cela soulève la problématique de ce qui s'est fait en CHSCT central et je pense que ce c'était une bonne application. Peut-être serait-il intéressant de nous réunir lors d'une commission pour voir quelles commissions nous voulons mettre en place et pouvoir, après, les mettre en place et sous quelle forme. Il faut qu'à un moment donné nous ayons des retours en CHSCT central de tout ce qui a été finalisé pour dire voilà, telle Mairie toutes les actions ont été faites. De plus, c'est plutôt valorisant, pour une fois où nous arrivons au bout de quelque chose et que cela se passe bien. Il faut effectivement que nous ayons un suivi plus régulier en commission et nous, nous y souscrivons.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Effectivement, suite à la mise en place du nouveau CHSCT il faut aussi qu'il y ait une petite réunion de travail, merci d'avoir soulevé ce point, sur les modalités d'organisation en dehors du CHSCT proprement dit. Cela permet d'avoir des informations et de faire du suivi plus régulier. Souhaitiez-vous apporter des éléments de réponses, Madame Sileny ?

**M<sup>me</sup> SILENY (Experte DDCT).**- Sur l'indemnisation de frais de taxi, je pense que c'est plutôt le SRH qui sera compétent pour vous répondre.

Pour le suivi des tableaux, effectivement, cela pourra se faire en commission sachant que comme il y a de multiples acteur·trice·s nous n'arrivons pas toujours à avoir la réponse alors que des choses sont faites. Ce n'est pas la volonté de cacher, des fois des choses sont faites, mais nous ne le savons pas. Nous allons essayer de nous améliorer là-dessus.

Sur le temps de visites, nous avons déjà un peu étendu, pas suffisamment nous l'entendons, le temps de visites dans les Mairies par rapport à ce qui se faisait précédemment. Nous ne sommes pas opposés du tout à réfléchir sur le format de visites qui serait le plus approprié sachant qu'en général, les Mairies auraient du mal à nous accueillir sur une journée même si la demi-journée est dense et qu'ils nous autorisent à l'étendre. En général, nous ne terminons pas à l'heure que nous avons prévue.

Sur les extincteurs qui sont à scanner, effectivement, ce sont les aléas de la technologie, mais, normalement, l'entreprise qui a fait le contrôle des extincteurs est censée envoyer un PV détaillé, extincteur par extincteur, de la date de vérification. Logiquement, le numéro qui est en dessous du code-barres correspond à un numéro sur la fiche. Je suis d'accord, ce n'est pas très pratique à retrouver, surtout lorsqu'il y a 95 extincteurs, mais s'ils ont mis un peu la

localisation, nous pouvons retrouver la date de vérification de l'extincteur. Peut-être même un peu plus précisément que celle qui a été reportée manuellement dans une écriture à peine intelligible comme cela était le cas la dernière fois.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci beaucoup. Je pense que nous avons... Allez-y, rapidement, car il y a pas mal de personnes qui sont venues exprès pour cette séance et j'aimerais bien que nous puissions aller jusqu'au bout.

**M<sup>me</sup> ALBERT (CGT).**- Si nous pouvions avoir la réponse du SRH sur les taxis, merci.

Pour revenir sur ce que dit M<sup>me</sup> Sileny, il faudrait qu'à chaque fois que nous avons une visite ce fameux rapport soit préparé par la Mairie ou par le site que nous allons visiter. Qu'il y ait tout, cela serait encore plus simple puisque nous n'aurions même pas besoin de poser la question.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci, tout à fait. Nous allons pouvoir passer à M<sup>me</sup> Catala pour la communication sur le dernier rapport MISST. Il s'agit du rapport de la MISST sur le plateau des téléconseillers du 3975. Je vous donne la parole.

## **9. Communication du dernier rapport MISST**

**M<sup>me</sup> CATALA (MISST).**- Je vous remercie. L'inspection du service de Centre d'appels du 3975 avait été faite à l'époque où le plateau dépendait de la DICOM et le rapport initial avait été envoyé à la DICOM, de même que l'équipe messages aux Parisien·ne·s qui dépendait aussi de la DICOM à cette époque. Je suis retournée en janvier pour faire la contre-visite d'inspection. Parmi les recommandations du rapport initial, il y avait en particulier la nécessité de faire une étude acoustique sur le plateau du 3975, afin de vérifier les niveaux sonores. Non pas pour vérifier que nous dépassions les limites du Code du travail, qui sont bien plus élevées, mais pour vérifier les recommandations de l'INRS sur les plateaux de centres d'appel qui fixent la norme entre 50 et 55 DB maximum.

L'étude a été faite par une société qui a rendu un rapport fort intéressant. Lorsque l'étude a été réalisée, il y avait 28 postes occupés. Le niveau sonore était à 54 DB. Nous étions proches du niveau sonore maximum recommandé ce qui veut dire qu'il y avait encore des aménagements à faire pour améliorer le confort au travail sur le centre d'appels. La société CLAM\* a fait un certain nombre de recommandations qui n'ont pas toutes été mises en œuvre. Certaines ont été mises en œuvre comme des baffles acoustiques installées en surface du plafond, mais d'autres, comme la modification des panneaux acoustiques en fixation murale, la vérification des châssis vitrés pour abaisser le niveau de bruit, cela n'a pas été fait. Il conviendrait donc de programmer cela.

Concernant toujours le centre d'appels, lors l'inspection initiale, le centre d'appels de la préfecture de police n'était pas encore installé. J'avais donc demandé qu'une étude soit faite d'isolation phonique, d'éclairage, d'ambiance thermique pour faire en sorte que quand les agents de la préfecture de police arriveraient, les travaux soient conformes en termes de Code du travail. Dans la pratique, ce que j'ai pu voir c'est que l'étude acoustique n'avait pas été faite convenablement, de fait, l'ambiance sonore dans ce local était assez pénible en termes de conditions de travail. Il faut refaire cette étude pour arriver à avoir un aménagement de ce local permettant de descendre à des niveaux sonores compatibles avec le confort au travail. Là, ce sont les principales observations sur l'ambiance de travail.

Par ailleurs, il y avait eu des observations sur la formation à l'utilisation des casques. Les chef·fe·s d'équipe ont été formé·e·s, mais aucune information sur la redescente. Les télé-conseiller·ère·s ont-ils-elles été formé·e·s sur l'utilisation des casques ? Nous ne le savions pas.

Il y avait le problème de l'aération des locaux. Là, nous sommes en ventilation naturelle. Dans le centre d'appels, le problème est toutefois que nous pouvons difficilement ouvrir les fenêtres à cause du bruit ne permettant pas aux télé-conseiller·ère·s de travailler. C'est un souci, il faut trouver la solution pour aérer les locaux, car lorsqu'ils se retrouvent à 30 ou 40 pendant plusieurs heures dans ce local nous avons un phénomène de confinement qui peut se produire.

Par ailleurs, pour les risques psychosociaux, un plan d'action a été établi et présenté au CHSCT de la DCCT au 1<sup>er</sup> octobre 2018, mais, à la lecture de comptes rendus, je ne trouve pas de traces de ce qui concerne le centre d'appels. Il faut intégrer l'analyse des risques psychosociaux du centre d'appels dans le document unique de la DDCT. La DICOM l'avait fait de son côté, mais c'est resté niveau DICOM.

Pour finir, trois recommandations concernaient l'équipe messages aux Parisien·ne·s dans le rapport adressé à la DICOM. Un aménagement des bureaux qui a été fait, l'amélioration de l'éclairage qui a été faite également. L'EMP devrait intégrer d'autres bureaux libérés par la DICOM, la recommandation était de faire précéder ce déménagement d'une petite étude ergonomique pour garantir de bonnes conditions de travail aux agent·e·s. Je vous remercie, c'est l'essentiel de ce que je voulais relever.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci beaucoup Madame. Qui souhaite réagir à cette présentation ? M<sup>me</sup> Bonvarlet pour la CGT. Y a-t-il d'autres demandes d'inscription ? M<sup>me</sup> Sileny, vous direz quelques mots.

**M<sup>me</sup> BONVARLET (CGT).**- Une petite rectification où dans la première page il est indiqué le code du centre d'appels, ex 3975. À ma connaissance, c'est toujours le 3975. Pour la plate-forme, c'est titres d'identité et non préfecture de police puisque agents ville. Quand ils sont arrivés à la ville ils n'étaient plus préfecture de police, mais ce n'est pas très grave.

Concernant le plan d'action, des préconisations avaient été faites suite à une étude menée par l'ergonome, le diagnostic avait été très bien fait, fidèle à l'écoute des télé-conseiller·ère·s. Cela n'avait pas été intégré à l'époque puisque tout n'avait pas été présenté dans sa globalité et en arrivant à la DDCT nous avons demandé à maintes reprises qu'ils soient intégrés au DU, mais pour l'instant, le plan d'action n'est pas mis en place. Il est quand même déplorable de constater qu'un an après l'intégration de la nouvelle plate-forme, le service ne semble pas avoir appris de ses erreurs passées sur le plateau 3975 concernant l'acoustique. Il n'est pas étonnant qu'une bonne partie des agent·e·s préfèrent le télétravail à cette plate-forme. S'agissant de la formation à l'utilisation des casques ou alors elle était très discrète ou très individuelle, mais tout le monde n'en a pas eu connaissance, peut-être est-ce à la demande. Pour revenir sur les vestiaires qui ont été retirés ils sont dans le couloir, sont-ils appelés à rester, pouvons-nous encore nous en servir ou non ? De plus, une conférence sur les TMS est prévue le lundi 8 avril, les responsables de service en ont été informé·e·s et ce n'est pas redescendu, notamment sur le centre d'appels. J'en ai eu connaissance

personnellement, mais pas le plateau alors que ce fut demandé faisant ainsi que très peu se sont inscrits, voire pas du tout.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci. Madame Sileny, voulez-vous apporter des précisions ?

**M<sup>me</sup> SILENY (Experte DDCT).**- Tout à fait, puisqu'il a été évoqué deux sujets au moins qui intéressent la MPRP au titre de ses compétences sur l'analyse ergonomique du 3975. Une a été réalisée avant l'été dernier et il y a eu aussi des passages réguliers de la MPRP. Sur l'intégration des risques particuliers aux « 3975 », dans le document unique ils y figurent, pas sous un intitulé métier 3975, mais sous l'intitulé agent·e avec un accueil du public par téléphone. Il y a des risques identifiés particuliers à cela avec des actions menées derrière qui sont précisées. Il n'y a pas de plan d'action RPS spécifique, par contre, mais cela rentre dans le plan d'action de la direction contre les RPS.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci beaucoup pour ces éléments. Vous voulez rebondir sur un sujet ?

**Mme BONVARLET (CGT).**- Ce diagnostic est tellement bien fait que ce serait vraiment dommage de s'en passer, car c'est tout de même un métier très spécifique.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci à toutes et à tous, nous allons pouvoir aborder le dernier point avant les questions diverses.

#### **10. Communication sur le diagnostic RPS à la Mairie du 20<sup>e</sup>**

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- C'est le diagnostic RPS à la Mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement. Je vais donner la parole de nouveau à M<sup>me</sup> Sileny. Je précise que M<sup>me</sup> Cerqueira est là, Directrice générale adjointe des services de la Mairie du 20<sup>e</sup> faisant fonction de Directrice générale des services par intérim. M<sup>me</sup> Cherkaoui Salhi est là aussi, elles sont expertes sur ce point. Je voulais donner quelques points en introduction.

Lors du CHSCT exceptionnel qui s'est tenu le 17 décembre 2018 sur sollicitation des représentant·e·s du personnel, il a été acté en séance la mise en place d'un diagnostic des risques psychosociaux à la Mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement. L'utilisation pour ce faire du marché RPS contracté par la DRH, en son lot 3 spécifique à l'accompagnement vers la sortie de situations dégradées, et enfin, la désignation de trois représentant·e·s du personnel pour suivre cette prestation au sein du comité de pilotage et de suivi associant la DDCT, la DGS et la DRH. En conséquence, le premier comité de pilotage s'est tenu le 28 février 2019. Je vous laisse compléter, M<sup>me</sup> Sileny, mais je pense avoir dit l'essentiel.

**M<sup>me</sup> SILENY (Experte DDCT).**- En effet, vous avez tout dit. Ce comité de pilotage s'est bien déroulé, il a permis d'établir différents éléments, notamment, l'objectif de la prestation et des premières modalités d'encadrement du prestataire qui ont été définies avec les représentant·e·s du personnel désigné par le CHSCT à cette occasion. Vous avez la synthèse dans les documents qui ont été communiqués au préalable au CHSCT, de ce dont il a été discuté et de ce qui a été convenu entre toutes les parties.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci. Les choses se mettent bien en place, cela se déroule bien. M. Richard-Boittiaux et y a-t-il d'autres demandes de parole ?

**M. RICHARD-BOITIAUX (CFTC).**- Merci. En tant que membre de la commission, j'avais demandé à ce que soit modifiée la dernière phrase page 177 : « *Que les entretiens collectifs puissent se tenir en présence d'un des trois représentant-e-s* ». Ce n'est pas ce qui a été décidé entre nous, c'est « d'un ou plusieurs représentant-e-s », les trois peuvent très bien s'y rendre quand ce sont des entretiens collectifs. Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- « D'un au moins des trois représentant-e-s », très bien. Je pense que cela ne pose pas de problème, nous allons l'ajouter. Madame Albert pour la CGT.

**M<sup>me</sup> ALBERT (CGT).**- Vous nous aviez dit au dernier CHSCT qu'il y aurait un retour sur l'enquête IG. Où cela en est-il ? Quel en est le calendrier pour qu'évidemment nous puissions nous saisir de toutes les ressources disponibles ?

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Madame Sileny.

**M<sup>me</sup> SILENY (Experte DDCT).**- La prochaine réunion du comité de pilotage qui aura lieu avec le prestataire pour le cadrage de la prestation, c'est le 23 avril au matin. Les trois représentant-e-s du personnel désigné-e-s par le CHSCT se sont rendus disponibles pour y participer.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Nous ferons le point à ce moment-là, je n'ai pas pour l'instant d'éléments donc, je ne peux pas vous communiquer. Je ne sais pas si vous, vous aurez les éléments pour cette réunion. Pour l'instant, je sais que l'enquête IG se déroule, mais je n'ai pas de réponses précises à vos questions précises. Mesdames, souhaitez-vous ajouter un mot ?

**M<sup>me</sup> CHERKAOUI SALHI (Experte DRH).**- Merci, Madame la Présidente. Je suis Madame Cherkaoui Salhi, Cheffe du Service des Politiques de Prévention. Au niveau du service, nous accompagnons la mise en place des prestations de diagnostic RPS, selon les différentes situations. Pour l'accompagnement de la Mairie du 20<sup>e</sup>, étant donné que nous sommes dans les premières prestations qui sont faites sur ce marché-là, nous les suivons de manière à garantir la qualité de la prestation, son cadrage et son périmètre, la méthodologie qui est employée. C'est ce qui nous revient.

Par rapport à la réunion prévue courant avril, pour le cadrage de la prestation, elle se fera en présence du prestataire. La fois précédente, c'était une réunion entre nous, les agent-e-s de la Ville, les représentant-e-s des personnels qui sont désigné-e-s. Pour le comité de suivi de ce diagnostic, les représentant-e-s de la DDCT et les représentant-e-s de la DRH pour un meilleur suivi de la réalisation de cette prestation. Sur la prochaine réunion, nous allons aussi avoir des éléments de calendrier avec le prestataire. Il est évident que dans la situation où nous nous trouvons, pour l'étude qui va être réalisée avec l'ensemble des éléments que nous avons, il faudrait que nous soyons sur un calendrier qui soit le plus pertinent possible nous permettant d'avoir rapidement des éléments d'accompagnement des équipes, des actions qui favorisent le retour à des situations plus apaisées à retravailler sur de nouveaux leviers et des ressources pour les équipes qui ont été sollicitées.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci Madame. Ce point a été examiné, c'était une communication. Je vous propose que nous passions au dernier point de l'ordre du jour, les questions diverses.

## **11. Questions diverses**

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- J'ai été saisi d'une demande de points complémentaires par M<sup>me</sup> Bonvarlet, de la CGT, concernant l'organisation du temps de travail dans les MVAC et les modalités de prise de JRTT. Je rappelle qu'une réunion sur le temps de travail s'était tenue le 22 novembre 2018 avec les personnels des MVAC donnant lieu à la transmission de la présentation à tous les agent·e·s des MVAC avec toutes les précisions sur les règles applicables en ce domaine. Je vais donner la parole à M<sup>me</sup> Kunian sur ce point, qui est experte, et qui a prévu d'organiser une nouvelle réunion, afin d'apporter des précisions. M<sup>me</sup> Kunian, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> KUNIAN (Experte DDCT).**- Bonjour. En effet, nous avons tâché de répondre au fur et à mesure à toutes les questions que se posaient les agent·e·s des MVAC suite à l'application des nouveaux cycles de travail, du temps qui a été défini. Cette réunion a eu lieu en novembre. Des consignes diverses ont été passées et, puisqu'il semble y avoir encore des questions, ce que nous n'avons pas forcément, nous, observé au quotidien des relations que nous avons avec les agent·e·s qui s'adressent directement les un·e·s les autres à nous, pour les nouvelles questions qui auraient émergé et celles qui n'auraient pas été suffisamment traitées, nous proposons de refaire une réunion avec le BRSF compétent en la matière auprès de tous les agent·e·s. Nous avons plusieurs possibilités de date, la plus proche étant le 18 avril, nous avons prévu une réunion simplement des responsables, mais nous proposons d'associer tous les agents à cette réunion et d'avoir comme point, à l'ordre du jour, ces questions de gestion du temps de travail des agent·e·s.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Madame Valadier pour la CGT.

**M<sup>me</sup> VALADIER (CGT).**- Il ne s'agit pas tant d'incompréhension, mais de respect des règles. Nous, nous voudrions avoir une question. Sous quel type d'horaire les agents des MVAC sont-ils soumis ? Sont-ils sous horaires fixes ou sous horaires variables, car une fois ils semblent être en horaires fixes, mais ils peuvent être en horaires variables et, auxquels cas, ils décalent. C'est cela la problématique, il faut que véritablement les choses soient très clairement dites et respectées en fonction de l'accord-cadre, parce que je lis que les horaires peuvent aller jusqu'à 17 heures 30 en horaires fixes, ce sont les tableaux qui nous ont été donnés. Donc, jusqu'à 17 heures 30 en horaires fixes, mais de fait, nous ne pouvons pas dire aux agents qu'ils sont en horaires variables jusqu'à 20 heures 30. Ou ils sont en horaires fixes où ils sont en horaires variables puisque les horaires variables ne vont pas au-delà de 16 heures 30.

Nous avons deux types d'horaires à la ville. Soit les horaires fixes qui sont fixés et c'est ce qui a été fait par la délibération justement, cela a été noté dans la délibération. Cela doit être respecté, nous ne pouvons pas dire que, finalement, nous allons faire du variable, parce que, sinon c'est la porte ouverte à tout et n'importe quoi. Nous, nous voulons exactement savoir : horaires fixes, horaires variables. Si c'est horaires fixes, cela veut dire que tout ce qui est fait au-delà des horaires de travail ce sont des heures supplémentaires, c'est soumis à la volonté de l'agent·e, c'est payé en tant que tel ou récupéré. Si tel n'est pas le cas, ils sont en horaires

variables, il faut leur indiquer quelles plages horaires sont obligatoires sachant que cela ne peut pas être après 16 heures 30. C'est notre question, merci.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Très bien.

**M<sup>me</sup> KUNIAN (Experte DDCT).**- Nous allons y répondre, je pense que c'est une question que vous exprimez aujourd'hui qui est peut-être dans la tête de quelques agent·e·s des MVAC, nous avons bien entendu la demande de clarification qui sera réalisée lors de la réunion qui vous est proposée le 18 avril prochain. Tous les éléments vous seront communiqués à cette occasion. Pardon, les représentant·e·s du personnel seront invité·e·s, ceux·celles qui souhaitent y participer seront invité·e·s à y participer. La réunion précédente ne comptait que les agent·e·s concerné·e·s des MVAC.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Ce qui est très bien, c'est qu'il va y avoir une réunion pour répondre aux questions en présence des gens qui posent des questions. Je pense que c'est bien, suite à votre saisine en CHSCT, une réunion spécifique va se tenir permettant d'aborder tous ces sujets et de répondre à toutes les questions. Le 18 avril, de 10 heures 20 à 12 heures 20, c'est très précis.

**M<sup>me</sup> KUNIAN (Experte DDCT).**- Oui, car c'est à cette heure-là que les agent·e·s en horaires fixes commencent. Nous allons trouver le lieu puisque nous avons prévu une simplement juste pour les responsables, mais nous allons faire en sorte que tout le monde puisse rentrer. Nous vous communiquons et nous ferons l'invitation dans l'après-midi.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci, M<sup>me</sup> Kunian. Un dernier mot, M<sup>me</sup> Valadier pour la CGT.

**M<sup>me</sup> VALADIER (CGT).**- Merci, nous dirons que c'est le mot de la fin. Pour rebondir sur ce qui a été dit par M<sup>me</sup> Bonvarlet au sujet des formations. Elle parlait des formations pour les casques, nous n'avons pas eu de réponse, mais il aurait été bien que nous sachions si cela a été proposé ou pas. Pour revenir sur la conférence TMS qui a lieu lundi, pour appuyer son propos, il n'y a pas qu'au 3975 où cela n'a pas été diffusé. Vous ne pouvez pas proposer quelque chose et dire après qu'il n'y a pas grand monde puisque peu de monde est inscrit. Nous, nous savons que cela n'a pas été diffusé donc, il faut véritablement diffuser l'information, mais si les directions ne font pas redescendre auprès des agent·e·s, les agent·e·s ne peuvent pas s'inscrire et ne peuvent donc pas venir. Pourtant, c'est un sujet qui concerne tout le monde, y compris en termes de prévention. C'est bien cette approche, nous trouvons cela formidable, mais après, il faut se donner les moyens. Clairement, diffuser simplement aux responsables, cela ne suffit pas.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Tout à fait. Merci. Merci beaucoup, car nous avons pu tenir ce CHSCT, voir tous les points dans la matinée, étant donné que tout le monde se déplace pour être présent c'est bien que les gens ne se déplacent pas pour rien. J'ai deux dernières demandes du SUPAP-FSU et de la CGT.

**M. DAHAN (Expert SUPAP-FSU).**- Merci, Madame la Présidente. Pour le premier point, notre organisation syndicale avait envoyé un courriel à vos ressources humaines si, pour le 3975, pour le relamping et tout ce qui y a trait. Nous avons vu cela en 2018. Le deuxième point que nous souhaiterions rappeler, c'est d'expérience, qui peut être une bonne chose pour votre Direction, Madame Véron. Il y a deux ans, nous avons travaillé avec la nouvelle DSIN et

la DICOM, je reviens vers ma camarade de la CFDT, où il faut que nous pensions, nous avons parlé de la mobilité réduite, mais aussi du handicap tant pour les usager·ère·s que pour les agent·e·s de la Ville de Paris. Nous sommes l'une des plus grandes capitales du monde. Vous allez en URSS, à Moscou aujourd'hui, toute leur plate-forme informatique, tant pour les agent·e·s qui travaillent à la Mairie de Moscou que pour les usager·ère·s, ils ont tout en braille, tout est disponible pour les mal voyant·e·s, nous n'avons rien à l'échelle de la Ville de Paris. Je vous défie de trouver aujourd'hui un environnement informatique à la ville ou dédié aux usager·ère·s, où vous avez une personne mal voyante, jusqu'au 3975. Je reste persuadé que la question est toujours d'actualité. Le troisième point est intéressant puisque nous avons déjà discuté des contrats aidés ou MVAC où il ne leur restait rien avec les vacances qui leur étaient imposées. Pour ce qui est de la réunion de 18 avril, je ne sais pas si vous m'autoriserez à y participer, cela peut être une question intéressante pour les MVAC. Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci beaucoup. Ce sujet du travail pour les personnes en situation de handicap est très important et j'en profite pour vous dire que, malheureusement, je suis au regret de vous annoncer que l'URSS, c'est fini. Peut-être que nous pourrions en discuter, comme le rappelle le Directeur il y a « Good bye Lénine », nous ne pouvons pas nous empêcher d'y penser. Madame Albert.

**M<sup>me</sup> ALBERT (CGT).**- Très bien pour cette réunion du 18 avril, nous avons noté. Je pense que la question des horaires de travail se recoupera avec la question des sous-effectifs permanents dans les MVAC. Il y avait une question sur la formation à l'utilisation des casques au 3975, je crois qu'il y avait une proposition de réponse. Pouvez-vous faire un retour au prochain CHSCT, voir dès maintenant sur l'accompagnement à la suite de l'enquête CHSCT ? Je sais que des choses sont en cours donc autant en parler ou en tous cas la prochaine fois. Merci.

**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Tout cela est noté, la réunion de lundi, la question des casques, la réunion du 18. Je pense que l'administration a pris note, nous allons essayer d'améliorer la communication. Nous avons bien pris note de tout cela et puis vous reviendrez vers tout le monde pour dire ce qui a été fait, pour mieux communiquer pour que l'information circule mieux.

J'ai le sentiment tout de même que nous abordons cette nouvelle année avec des conditions de préparation du CHSCT qui sont meilleures. Je remercie les représentant·e·s des organisations syndicales d'y participer, car je pense que cela contribue, vraiment, à ce que nos débats ici puissent se passer mieux et aller peut-être plus au fond. En effet, un certain nombre de questions sont évacuées en amont et ainsi, je voudrais vraiment remercier M<sup>me</sup> Hickel et toute son équipe, parce que je trouve que nous voyons vraiment la différence dans les réunions de ce CHSCT, grâce à tout ce travail en amont et votre préparation en équipe pour que les choses se passent au mieux. Mon souhait, c'est qu'avec la nouvelle secrétaire et le nouveau secrétaire suppléant et vous tous et toutes, nous puissions continuer à travailler dans cette ambiance. Cela ne veut pas dire que nous soyons d'accord sur tout, mais je pense que sur un certain nombre de choses, nous pouvons travailler de façon plus constructive et je pense que des choses ont quand même été entendues du côté de l'administration, mais aussi du côté des organisations syndicales pour que cela se passe ainsi.

Nous n'avons pas besoin de CHSCT de report puisque nous avons épuisé l'ordre du jour, ce qui est une bonne nouvelle.

Merci à tout le monde de s'être mobilisé ce matin. Pour l'instant, il n'y a pas de date de CHSCT programmé d'ici l'été, mais je pense que nous en aurons tout de même un avant l'été, nous regarderons la date, je pense que nous en aurons besoin. Une date a déjà été envisagée, nous regarderons, afin que nous puissions bloquer la date rapidement dans nos agendas, mais vraisemblablement au mois de juin après les ponts du mois de mai, si cela vous va de faire cela avant l'été. J'aimerais que d'ici là, M<sup>me</sup> Hickel, que d'ici le prochain CHSCT nous y voyons clair, si des commissions sont maintenues pour faire du suivi entre CHSCT et de proposer une réunion pour avancer sur ce point. Dernière demande de parole.

**M. DAHAN (Expert SUPAP-FSU).**- Comme chacun le sait, M. Ducellier quitte le BRSF et nos instances. Je voulais lui rendre un petit hommage au vu du travail fourni.

[Applaudissements.]

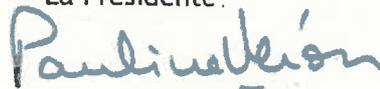
**M<sup>me</sup> la PRÉSIDENTE.**- Merci beaucoup, c'est vrai et à travers M<sup>me</sup> Hickel et toutes ses équipes, c'était aussi vous que je remerciais. Merci, très bonne journée.

⇒ La séance est levée à 12h40.

FIN DE SEANCE

\*\*\*

Madame  
Pauline VERON  
La Présidente



Madame Odile BONVARLET  
La Secrétaire du CHSCT



Monsieur Jérémie JOURDAIN  
Le Secrétaire administratif de séance

